



### Un mélo tout neuf

Imaginez une création musicale d'aujourd'hui qui ressemblerait à une sérénade pour cordes de Vincent d'Indy, écrit Robert Lévesque en parlant de la pièce de Simon Fortin, *Le pays dans la gorge*. Heureusement, il y a la grande Janine Sutto, le sel et le piment dans la fadeur qui l'entoure.  
Page B-3

### Dissensions au sein de la CEI

Deux semaines après l'augmentation brutale des prix, les magasins sont toujours vides en Russie. La multiplication par trois, quatre ou cinq des prix de détail imposée à l'ensemble des Républiques de la CEI par le président russe, Boris Eltsine, n'a pour l'instant pas conduit à une amélioration de l'approvisionnement.  
Page B-5

### Les outrances de *The Gazette*

Selon José Legault de l'UQAM et Gary Caldwell de l'IQRC, le journal *The Gazette* déforme systématiquement la réalité québécoise pour dresser un portrait négatif de ses habitants francophones. Dernier exemple en date : le silence total du quotidien sur le Bicentenaire des institutions parlementaires du Québec.  
Page B-8

### D'un soleil à l'autre

Après les Américains et les Européens, les insulaires du Soleil Levant auront à leur tour le plaisir de faire connaissance avec le Cirque du Soleil. Une tournée de 120 représentations, devant 800 000 spectateurs, dans laquelle la société Fuji a investi 40 millions \$, dont le Cirque retirera un revenu garanti de 6 millions \$.  
Page B-6



## La difficile intégration des handicapés à l'école

### Les déficients intellectuels traînent encore loin derrière

Caroline Montpetit



**I**L Y A QUARANTE ans, la simple idée d'intégrer un déficient intellectuel dans une classe régulière eût créé un esclandre tant chez les parents que chez les professeurs et élèves de toute école québécoise normale.

Cantonnés dans les centres d'accueil ou dans les hôpitaux québécois, les jeunes souffrant de troubles intellectuels ou de troubles sérieux de comportement faisaient littéralement partie d'une classe à part, portant simplement la mention « non scolarisables », comme toute évaluation de potentiel de développement scolaire.

Mais le temps a passé et le Québec a changé. Dans les années 60, les jeunes handicapés, aux désordres moteurs ou intellectuels, passaient des hôpitaux aux écoles spéciales tout nouvellement créées. Le système permettait ainsi une certaine scolarisation de ces enfants, dépassant le cadre très limité de la famille et du milieu hospitalier. A la fin des années 70, ils franchissaient enfin la porte des classes spéciales, intégrés dans les écoles régulières cette fois, pour pousser à la fois la scolarisation et la socialisation du jeune déficient dans un groupe hétérogène plus conforme à son milieu de développement initial.

Aujourd'hui, ce sont dans les classes normales, tant au niveau primaire que secondaire, que les déficients intellectuels demandent à être intégrés. Mû par le courant international, qui tente également de briser les barrières de l'école normale pour en donner l'accès aux enfants handicapés, le gouvernement québécois adoptait, en 1979, la politique d'adaptation scolaire qui favorise l'intégration à l'école normale de tous les élèves présentant des déficiences, et ce, jusqu'à l'âge de 21 ans.

Au même moment, la création de l'Office des personnes handicapées, et l'ajout à la Charte québécoise des droits et libertés d'une clause identifiant spécifiquement la discrimination fondée sur le handicap, tentait de garantir aux personnes aux capacités limitées le droit de bénéficier de tous les services et des lieux offerts à l'ensemble de la population.

« De toutes les personnes souffrant d'un handicap limitant leurs habiletés, ce sont les déficients intellectuels qui sont les plus rejetés par le système scolaire, puisque la déficience intellectuelle va à l'encontre des objectifs de développement cérébral de l'école », explique Daniel Carpentier, du service de la recherche de la Commission des droits de la personne du Québec.

La marche vers l'intégration se poursuit donc, mais les grands prin-

cipes et le cadre légal actuel ne suffisent pas. En février, le ministre de l'Éducation du Québec, M. Michel Pagé, fera connaître les nouvelles orientations de son ministère pour accélérer l'intégration.

Dans plusieurs commissions scolaires du Québec, les enseignants, comme certains parents d'élèves dits « normaux », demeurent en effet rébarbatifs à l'intégration d'un ou de deux déficients intellectuels dans leurs écoles, et les luttes opposant les parents de jeunes handicapés et les commissions scolaires se poursuivent toujours sans merci devant les tribunaux.

**26 % des déficients intellectuels « légers » fréquentent les classes normales au primaire, et 3 % seulement au secondaire. Dans les cas de déficience intellectuelle « moyenne », l'intégration est de l'ordre de 23 % au primaire et de 1 % au secondaire.**

Le « plan d'intervention », adapté à chacun des élèves identifié par le ministère, et mis sur pied par la commission scolaire, favorise encore parfois la classe spéciale au détriment de la classe ordinaire, maintenant ainsi un système ségrégué qui retarde l'intégration généralisée souhaitée.

« Je suis née en Afrique du Sud, disait la mère d'une jeune handicapée dans le cadre d'un vidéo tourné à la commission scolaire Hamilton-Westhorne, au Nouveau-Brunswick, où tous les élèves sont désormais intégrés. Dans mon pays, je devais fréquenter des lieux particuliers, emprunter des autobus particuliers, j'ai été profondément déçue lorsque j'ai découvert que je devrais mener ici la même bataille pour l'intégration de mon enfant ».

Dans le cas de la commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu, qui conteste présentement en Cour d'appel la décision du tribunal des droits de la personne d'intégrer un jeune handicapé, l'enquête de la Commission des droits de la personne a démontré que les élèves de classe spéciale prenaient leurs repas à des heures différentes des autres élèves, et fêtaient séparément les fêtes de Noël et de l'Halloween.

Dans l'ensemble, l'intégration de tous les handicapés est plus pronon-

cée au primaire qu'au secondaire. Les élèves souffrant de déficiences motrices fréquentent plus souvent les classes ordinaires que leurs camarades déficients intellectuels.

Au primaire, 78 % des jeunes souffrant de déficience motrice légère sont en effet intégrés, contre 56 % au secondaire. Les enfants souffrant de déficiences motrices graves sont intégrés de 60 à 62 % au primaire, et dans une proportion de 35 % au secondaire.

Pour leur part, 26 % des déficients intellectuels légers fréquentent les classes normales au primaire, et 3 % seulement au secondaire. Dans les cas de déficience intellectuelle « moyenne », l'intégration est de l'ordre de 23 % au primaire et de 1 % au secondaire.

« Ce qu'il faut — et c'est ce que le ministère tente de faire — c'est de renverser la cascade qui pousse les déficients de la classe régulière vers la classe spéciale, pour permettre au fur et à mesure que l'élève grandit », explique Sylvie Godbout, dont la nièce Annie Boisvert, déficiente intellectuelle, s'est vu refuser en 1990 l'accès à la classe spéciale de la polyvalente l'Escale de la commission scolaire de l'Abestier. La mère de la jeune Annie conteste présentement la décision de la commission scolaire devant les tribunaux.

Si les politiques passées du ministère ont permis l'intégration massive des élèves « présentant des difficultés d'apprentissage », soit affichant un certain retard scolaire, ou encore une intégration relative des jeunes souffrant d'un handicap moteur ou physique, les déficients intellectuels, pour leur part, traînent toujours derrière dans des classes qui leur sont exclusivement destinées.

« Nous qualifions de déficient léger une personne qui a terminé l'équivalent d'un cours primaire à l'âge adulte. La déficience moyenne peut faire qu'un adulte a atteint pour sa part une deuxième ou une troisième année de primaire », explique Pierre Roberge, responsable de l'adaptation scolaire au ministère de l'Éducation du Québec.

90 % des 150 000 élèves visés par les mesures d'adaptation du ministère sont en fait des élèves dits « en difficulté d'apprentissage », soient des élèves d'une intelligence normale, qui n'ont pas de déficience spécifique, mais qui affichent un retard scolaire marqué dans plusieurs matières scolaires.

« Ce sont les élèves qui allaient autrefois en professionnel court, une formation pointue et très peu polyvalente, ajoute Pierre Roberge. Une partie d'entre eux étaient également ségrégués ».

Voir page B-2 : Intégration

### PERSPECTIVES/SANTÉ

## La qualité ne coûte rien, la non-qualité est exorbitante

Jean Francoeur

**L**A QUALITÉ, c'est gratuit. Ce qui coûte, c'est l'absence de qualité, c'est-à-dire tout ce qui a pour conséquence « que les choses ne sont pas faites comme il faut du premier coup ».

C'est sur ce paradoxe que s'ouvre un guide publié par l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) portant sur les moyens de réduire les coûts de la non-qualité en milieu hospitalier.

Les deux auteurs, MM. Gilles Lebeau et Raymond Roberge, sont d'avis que les principes mis de l'avant par les spécialistes de la gestion de la qualité dans les entreprises de production de biens et services sont applicables, à quelques adaptations près, dans le secteur de la santé.

M. Lebeau est adjoint à la direction du département de santé communautaire de l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal et M. Roberge est directeur de la

recherche à l'AHQ. Le document a été réalisé à l'hôpital du Sacré-Coeur dans le cadre d'un travail de maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec à Montréal.

Dans le secteur privé, la non-qualité d'un produit ou d'un service peut être fatale : insatisfaction de la clientèle, perte de renom, dégringolade des ventes, pouvant aller jusqu'à la fermeture ou la faillite.

Les conséquences sont moins visibles et, en quelque sorte, moins

dramatiques dans le secteur public où les entreprises, tels les hôpitaux, sont le plus souvent à l'abri des sanctions du marché. L'inefficience dans l'utilisation des ressources n'en est pas moins réelle et se traduit par des coûts excessifs imposés aux contribuables et, éventuellement, par des goulets d'étranglement qui réduisent l'accessibilité aux services.

MM. Lebeau et Roberge ont voulu mettre entre les mains des gestionnaires hospitaliers un nouvel

outil qui leur permettrait, dans le cadre d'une démarche d'évaluation de la gestion, de recueillir et d'analyser des informations sur les coûts de la non-qualité des services offerts par les établissements.

Tout au long de la « chaîne de production » de leurs services, les hôpitaux connaissent des défaillances. Erreurs à l'interne : rebuts, perte de nourriture, de médicaments, de films, accidents du travail, absentéisme, arrêt consécutif à un bris d'équipement...

Erreurs également qui leur imposent des coûts additionnels : reprises d'examen radiologiques ou de laboratoire, examen et suivi des plaintes des patients, frais d'assurance-responsabilité. Sans compter les coûts non mesurables qui sont imposés aux patients, tels les coûts du transport, le temps d'attente et la perte de salaire dans les cas de reprise d'un examen ou d'un traitement, également tous les coûts liés aux multiples

Voir page B-2 : Qualité

**REJEAN BEAUDOIN**  
Le Roman québécois

**BERNARD DIONNE**  
Le Syndicalisme au Québec

**RENÉE DUPUIS**  
La Question indienne au Canada

**MARCEL JEAN**  
Le Cinéma québécois

## COLLECTION BORÉAL EXPRESS

Des monographies rédigées dans un style clair, vivant et pédagogique

Chaque volume: 128 pages, 9,95 \$

Le Roman québécois  
**REJEAN BEAUDOIN**

Le Syndicalisme Québécois  
**BERNARD DIONNE**

La Question indienne au Canada  
**RENÉE DUPUIS**

Le Cinéma québécois  
**MARCEL JEAN**

# Boréal

# Le projet de réforme des institutions reste dans les limbes

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

**D**ES INSTITUTIONS réceptives au service d'un Canada moderne. Tel est le titre de la partie II du document fédéral *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, rendu public fin septembre dernier, et contenant les propositions du gouvernement Mulroney en vue du renouvellement de la Constitution. Or, si les autres parties — concernant notamment le caractère distinct du Québec, les autochtones, l'union économique, le partage des compétences — ont soulevé de vives discussions, il n'en est pas de même de celle qui a trait à la réforme des institutions. À l'exception du Sénat (et encore, plutôt comme outil de marchandage, ainsi que LE DEVOIR en a fait état dans son dossier des 16 et 17 décembre dernier), la réforme des autres institutions centrales (Chambre des communes, Cour suprême du Canada), n'a pas suscité de vagues au Québec. À peu près pas de commentaires, non plus, à propos de « la gestion de l'interdépendance », par le truchement du Conseil de la fédération.

Non seulement le gouvernement observe-t-il le plus grand mutisme sur la réforme des institutions centrales, mais bien peu d'experts, parmi les nombreux qui se penchent assidument sur le « mal canadien », en font l'objet de leurs préoccupations. Comme s'il s'agissait de hors-d'oeuvres, d'â-côtés, dont l'on pourra disposer, facilement et à sa guise, le moment venu.

Par exemple, on se serait attendu

à ce que le projet de Conseil de la fédération — dont M. Mulroney fait l'objet de sa dernière proposition, la 28<sup>ème</sup> — soit vivement discuté au Québec, où il est question depuis des années d'une quelconque institution de ce genre. Or, il n'en fut rien. À peine quelques allusions, ici et là, des bribes de documents. Même le premier ministre Bourassa n'a pas mordu à l'hameçon, qui avait pourtant quelque ressemblance avec son ébauche de superstructure fédérale, concept avec lequel il jongle depuis au moins 15 ans. En février 1984, redevenu chef du PLQ, il reconstruisait au fédéralisme un certain caractère « dysfonctionnel ». Témoignant devant la Commission (Macdonald) sur l'union économique canadienne, il faisait valoir que la perspective canadienne sur le fédéralisme est quelque peu archaïque, basée sur des

« compartiments étanches » : la simple juxtaposition de deux ordres de gouvernement, comme deux univers parallèles. La dimension qui manque, selon M. Bourassa, c'est celle de l'interdépendance entre ces deux ordres de gouvernement.

En plus de l'ordre central et de l'ordre régional (ou provincial) de gouvernement, expliquait alors le chef libéral du Québec, il devrait y avoir un ordre proprement fédéral, un pont intergouvernemental bien structuré, mettant en présence les élus des deux ordres de gouvernement : ceux-ci pourraient coordonner efficacement leurs pouvoirs législatifs et exécutifs, dans les domaines touchant l'un et l'autre de leur domaine de compétences. M. Bourassa rappelait que, sous la férule de M. Claude Ryan, le PLQ avait suggéré de remplacer le Sénat canadien par un forum

## QUÉBEC ↔ CANADA

intergouvernemental permanent, doté de pouvoirs réels dans les domaines où les gouvernements interviennent concurremment. (C'est le Conseil fédéral, tel que proposé en janvier 1980 par le PLQ, en contrepartie au manifeste référendaire du PQ et du gouvernement Lévesque.) Cette suggestion demeure toujours valable à nos yeux, dit M. Bourassa en 1984, mais le principe de l'institutionnalisation des principales conférences fédérales-provinciales confère l'intérêt bien davantage que le véhicule choisi pour le faire, à savoir la réforme du Sénat.

Dans son rapport de janvier 1979, la Commission de l'unité canadienne (Pépin-Robarts) avait déjà recommandé de remplacer le Sénat par un Conseil de la Fédération composé de délégations provinciales. Le gouvernement provincial pourrait donner des directives à la délégation représentant. Un ministre ou, à l'occasion, le premier ministre de la province, pourrait présider cette délégation. À peine publié, ce rapport avait prestement été enterré par le gouvernement Trudeau.

Onze ans plus tard, le rapport Allaire, tel qu'adopté en mars dernier par les libéraux du Québec, préconisait qu'une nouvelle structure Québec-Canada soit créée pour établir un nouvel ordre politique et constitutionnel, incluant notamment : l'abolition du Sénat dans sa forme actuelle; le maintien d'un Parlement commun (élu au

suffrage universel, dont les pouvoirs législatifs seraient restreints aux champs de compétence à lui dévolus); la création d'un tribunal communautaire pour assurer le respect de la Constitution et l'application des lois du ressort du nouvel État central.

Quant au document Mulroney, il propose un nouveau mécanisme de décision : le Conseil de la fédération. Il serait formé de représentants du gouvernement fédéral et de chaque province ayant un droit de vote; les Territoires seraient représentés au Conseil mais n'auraient pas de droit de vote.

Le Conseil aurait comme mandat : de voter sur les projets de loi fédéraux visant à améliorer le fonctionnement de l'union économique, en vertu du nouveau pouvoir proposé dans le document; de se prononcer, par vote, sur les lignes directrices d'harmonisation et de coordination des politiques financières; de prendre des décisions sur l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser dans de nouveaux programmes nationaux cofinancés et dans les transferts conditionnels portant sur des secteurs relevant exclusivement des provinces.

Toutes les décisions du Conseil nécessiteraient l'approbation du fédéral et d'au moins 7 provinces représentant 50 % de la population. Il est également à prévoir que ce Conseil serait appelé à statuer sur les exceptions prévues à la clause du

« marché commun » concernant les lois provinciales ou fédérales jugées d'intérêt national, de même que sur les normes nationales qui seraient applicables dans certains secteurs (telle la formation de la main-d'oeuvre).

Juriste à l'Université Laval, M. Patrice Garant décèle dans le document fédéral une accentuation de la centralisation. La philosophie qui anime ce projet, dit-il en octobre devant la commission parlementaire qui étudie les offres fédérales, est aux antipodes de celle du rapport Allaire. Celui-ci propose une réforme en profondeur du fédéralisme, une nouvelle entente Canada-Québec fondée sur un renforcement de l'autonomie politique du Québec et sur la décentralisation. Or, au moins les tiers des 28 propositions d'Ottawa renforcent la centralisation. Certaines, toutefois, reliées à la proposition 28 (Conseil de la fédération) semblent inspirées par la volonté d'introduire un élément ou une touche de confédéralisme dans le système, note M. Garant. Il faudra voir, ajoute le professeur, s'il s'agit vraiment de confédéralisme ou d'un écran de fumée; d'autre part, le Québec devra apprécier s'il ne risque pas d'être plus souvent qu'à son tour sur la défensive.

M. Garant en vient à la conclusion que l'ensemble des propositions — y compris, évidemment, celles qui nous intéressent aujourd'hui — ne sont pas *a priori* complètement irrecevables pour le Québec; mais, en leur forme actuelle, elles sont incomplètes et dangereuses, donc inacceptables. Chose certaine, le document fédéral est plus cohérent que le rapport Allaire, lequel occulte complètement la dynamique de la construction d'un véritable marché

commun avec économie intégrée. Le juriste suggère trois bonifications essentielles au document fédéral, dont l'octroi d'un droit de veto sur les institutions, comme dans l'accord du lac Meech. Même alors, conclut M. Garant, « il n'est pas certain que la majorité des Québécois prendraient le risque du fédéralisme centralisé, à moins qu'ils soient certains que l'ensemble des partenaires acceptent l'asymétrie comme caractéristique du nouveau fédéralisme de l'avenir... avec le Québec ».

Pour sa part, plutôt que de créer un nouveau Conseil de la fédération, M. Réjean Pelletier propose de rendre le Sénat plus représentatif des intérêts des États fédérés, d'en faire une véritable Chambre des provinces. Le professeur de science politique à l'Université Laval favorise un Sénat qui soit l'expression des communautés politiques provinciales. À son avis (voir article du 17 décembre dans LE DEVOIR), le Conseil de la fédération proposé par Ottawa lui apparaît « comme un être hybride, dangereux pour le Québec, avec sa formule du 7-50 pour prendre des décisions, et dont le rôle pourrait être assumé efficacement par un Sénat renouvelé ».

Un autre éminent professeur de Laval, M. Léon Dion, s'en est aussi pris vivement aux propositions fédérales. Par exemple, à propos de la réforme du Sénat et du Conseil de la fédération, il fait ressortir que le Québec serait un parmi 10, au lieu de jouer pleinement le rôle particulier qui lui revient. Le politologue met de l'avant le principe d'asymétrie facultative et le recours général à la double majorité, l'une étant évidemment celle du Québec.

### ◆ Intégration

Aujourd'hui, ces élèves suivent davantage les cheminements particuliers de formation, soit des classes à effectifs restreints, où l'on fait par exemple deux années de secondaire en trois.

Le raisonnement des personnes réclamant l'intégration totale est simple. Selon Daniel Carpentier, de la Commission des droits de la personne, tous les budgets sont disponibles pour apporter un support adéquat aux déficients intellectuels en classe normale. Le ministère dispose annuellement d'un budget d'un milliard de dollars pour intégrer tant les élèves en difficultés d'apprentissage que ceux présentant des déficiences intellectuelles ou motrices.

« Ce que cela implique pour les commissions scolaires, c'est une réorganisation des services, avec les ressources qui sont présentement allouées aux classes spéciales. Le fait de les allouer à la classe régulière apporterait un bénéfice supplémentaire à tous les élèves du secteur régulier », dit M. Carpentier.

Mais le processus crée des remous, tant chez les professeurs habitués de diriger une classe spéciale, qui devront désormais adapter leurs techniques au cadre régulier, que chez les titulaires de classes normales, qui craignent souvent le désordre semé par des troubles de comportement, ainsi que la baisse de rendement académique qu'implique l'accueil d'un élève déficient.

Pour Micheline Pothier, responsable de l'adaptation scolaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), l'intégration totale des élèves comporte des coûts énormes, qui dépassent ce que la commission scolaire est présente-ment en mesure de financer.

« ans le cas des personnes souffrant de surdité totale, par exemple, qui nécessitent le soutien d'un enseignant par quatre élèves en plus d'un accompagnateur, la commission scolaire ne dispose pas des ressources pour assumer toute l'intégration », conclut-elle.

Dans presque tous les cas, l'accueil d'un déficient en classe régulière nécessite un ajustement des objectifs et de l'équipement utilisé auprès des élèves de secteur régulier.

« En maternelle par exemple, la poursuite d'un objectif demande qu'un enfant lise ses souliers en un temps donné. Si le déficient intellectuel porte des souliers qui s'attachent avec une bande de velcro, le professeur pourrait le refuser parce qu'il ne répond pas aux objectifs fixés dans le programme », poursuit M. Carpentier.

## Il y a loin du principe à la pratique

### La commission scolaire Lakeshore, un exemple d'intégration réussie

Caroline Montpetit

DES QUELQUE 200 commissions scolaires du Québec, on compte sur les doigts des deux mains celles ayant procédé à l'intégration complète des enfants handicapés de leur territoire.

La commission scolaire Lakeshore, dans l'ouest de l'île de Montréal, est de celles-là.

« Nous comptons quelque 2000 étudiants identifiés comme nécessitant des mesures d'adaptation scolaire par le ministère de l'Éducation, explique Bill Corrigan, directeur de la commission scolaire. Sur le lot, 16 ou 17 seulement sont dans des classes spéciales. Certains fréquentent également des écoles spéciales de la grande région de Montréal ».

La politique de la commission scolaire Lakeshore est claire. Ses écoles régulières intègrent tous les enfants présentant des demandes, indépendamment de leurs handicaps. Lakeshore puise à même ses budgets pour accommoder les élèves nécessitant des soins, du personnel, ou des équipements particuliers. Il revient aux parents de décider s'ils préfèrent envoyer leur enfant dans une école spéciale, où il pourrait bénéficier de services particuliers mieux adaptés à ses besoins, ou le laisser, comme les autres enfants, fréquenter l'école du quartier.

« Nous considérons que la loi sur l'instruction publique nous oblige à accepter tous les enfants qui présentent des demandes, et que tous les enfants ont le droit de fréquenter l'école de leur quartier. Puis, il revient à la commission scolaire d'adapter ses ressources aux besoins », poursuit-il.

Avec sa vingtaine d'écoles primaires et ses six écoles secondaires, la commission scolaire Lakeshore ne rencontre pas le lot de demandes d'intégration soumis à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). Bill Corrigan dit de voir notamment à la volonté et à la ténacité de son personnel enseignant le succès de son programme d'adaptation.

« Nos professeurs travaillent très fort pour adapter leurs programmes aux besoins des élèves. D'abord, on peut identifier deux groupes d'enfants : ceux qui ont des chances d'obtenir un diplôme secondaire, et ceux qui, de toute évidence, ne l'obtiendront jamais. Dans les cas de déficience intellectuelle, par exemple, nous organisons des rencontres, avec les parents de l'enfant comme avec



PHOTO JACQUES NADEAU

Accepter toutes les demandes d'intégration comporte des difficultés pour toute commission scolaire fonctionnant avec des normes et des objectifs fixés en fonction de la majorité.

ses anciens professeurs, pour déterminer chaque mois le cheminement qu'il devra suivre avec son professeur. C'est une question de choix pour la commission scolaire. Pour nous, il n'est pas question de se demander si l'enfant a le droit ou non d'être là, il s'agit d'accommoder les services à ses besoins », poursuit le directeur de Lakeshore.

Accepter tous les enfants présentant des demandes, sans procéder à une intégration dite « sauvage » (sans soutien approprié), comporte des défis pour toute commission scolaire présentant des normes et des objectifs fixés en fonction de la majorité, et disposant de budgets limités. Les bourses allouées à cet effet par le ministère de l'Éducation sont globales et ne s'adressent pas spécifiquement aux besoins identifiés pour chaque enfant.

« Je vous donne un exemple, poursuit le directeur. Nous avons présen-

tement besoin de petits tracteurs pour permettre aux enfants présentant des difficultés motrices de monter les escaliers. Ces tracteurs se vendent au coût de 8000 \$ chacun, en plus de nécessiter quelqu'un pour les faire fonctionner. Or, les budgets prévus par le ministère de l'Éducation n'en couvrent pas spécifiquement l'achat. Pour l'éducation de tous les élèves, la course aux ressources est un défi. Nous devons trouver le moyen, à même nos budgets, d'accommoder tous les enfants ».

Même constat pour les enfants souffrant de troubles psychiatriques. La commission scolaire Lakeshore a conclu des ententes avec les services de santé environnants, mais ne dispose d'aucune ressource psychiatrique au sein même de ses établissements.

« Par ailleurs, nous n'avons ni traducteur, ni enseignant supplémentaire pour les personnes souffrant de handicap auditif, par exemple. Pour l'instant, nous fonctionnons avec des appareils auditifs ou avec des transcriptions. Nous n'avons à ce jour rencontré aucune demande d'intégra-

tion provenant de parents d'enfants souffrant de surdité totale. Si c'était le cas, je ne sais pas comment nous nous débrouillerions », poursuit M. Corrigan.

Si l'intégration va bon train à la commission scolaire Lakeshore, l'ensemble de la province suit derrière, avec des aménagements variant de l'intégration partielle, au cantonnement total des élèves handicapés d'un territoire donné dans des écoles spécialisées.

En 1989-1990, le Québec accueillait 2454 élèves dans ses 19 écoles spéciales privées, dont 17 se trouvent dans la région de Montréal.

76,3 % de ces élèves étaient confiés à ces établissements par les commissions scolaires.

« Les écoles privées spéciales sont parfois considérées comme le dernier recours du système scolaire », écrit le ministère de l'Éducation dans un rapport sur l'adaptation scolaire publié en 1990.

À la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), si presque tous les élèves « en difficulté d'apprentissage » sont intégrés, aucune donnée ne permet présentement de fixer les taux d'intégration des élèves handicapés dans les écoles régulières du territoire.

À l'école spéciale publique Victor-Doré, on accueille par ailleurs des élèves référés par des commissions scolaires de l'ensemble du Québec.

« Nous offrons ces services alors que la plupart des autres commissions scolaires se contentent d'envoyer ces enfants à l'école privée », explique Micheline Pothier, responsable du dossier de l'adaptation scolaire à la CECM.

Dans les cas lourds, soient les cas d'élèves souffrant de handicaps sensoriels complets ou de handicaps physiques très sérieux, l'intégration à la CECM se fait par le biais de quatre écoles désignées. Deux de ces écoles, une primaire et une secondaire, accueillent les handicapés sensoriels, soient les élèves sourds, muets ou aveugles, et deux autres, une primaire et une secondaire, sont destinées aux handicapés dits « physiques ».

Dans les cas extrêmes, nous procédons à l'intégration par le biais de ces écoles, ajoute Mme Pothier. Elles intègrent de six à dix élèves handicapés dans des classes ordinaires, où l'on bénéficie de soutien particulier. Il y a là des préposés qui prennent soin d'eux physiquement, qui se chargent de leur donner à manger, ou de changer les élèves qui portent des couches. Nous considérons que l'intégration vise deux objectifs : la scolarisation et la socialisation. Il s'agit d'intégrer l'élève en fonction de ses besoins et non pas de façon sauvage ».

### ◆ Qualité

conséquences, physiques, psychologiques ou sociales, d'un traitement inapproprié...

À l'autre extrême, la sur-qualité peut être un symptôme paradoxal de l'inefficacité du système. Il y a sur-qualité lorsque les durées de séjour à l'hôpital sont inutilement trop longues, que certaines activités consomment vainement trop de ressources humaines et matérielles, que l'on multiple abusivement les analyses.

Deux enquêtes menées auprès de 500 entreprises américaines et japonaises ont établi à quelque 20 % du chiffre d'affaires les coûts de la non-qualité aux États-Unis, soit le double du Japon.

Aux coûts de la non-qualité s'ajoutent les dépenses nécessaires pour obtenir la qualité : coûts de la

prévention, coûts de l'inspection et de l'évaluation.

Aucune organisation ne peut prétendre réaliser une gestion intégrale de la qualité si elle ne se soucie pas de bien colmater les fuites où s'évaporent 10 %, 20 % ou 30 % de son chiffre d'affaires. Dans le secteur public, ses coûts représentent une proportion appréciable des crédits alloués aux établissements, limitant ainsi leur capacité de satisfaire les besoins de la population.

Dans leur mémoire, MM. Lebeau et Roberge formulent une définition systématique des coûts de la non-qualité en s'inspirant des travaux d'un expert américain, M. James Harrington. Ils examinent ensuite comment ces diverses catégories de coûts se traduisent en milieu hospitalier. Ils proposent enfin une stratégie d'implantation qui

permettrait à un établissement de se familiariser avec cette méthode d'analyse en appliquant dans quelques secteurs clés pour l'étendre ensuite à toute son organisation.

Le débat qui s'amorce sur le financement des soins de santé et des services sociaux et qui ira en s'intensifiant avec la tenue d'une commission parlementaire en février fera une place de choix au thème de l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Compte tenu du fait que les budgets des seuls hôpitaux de soins de courte durée s'élèvent à près de 5,8 milliards, la lutte contre la non-qualité dans ces établissements laisse miroiter des économies équivalentes à la marge de manoeuvre qui fait actuellement défaut au ministère.

Dans un document de réflexion diffusé l'automne dernier, l'Association des hôpitaux soulignait que les gestionnaires hospitaliers, qui ont déjà affronté une première vague de rationalisation (contrôle plus serré des heures/soins, achats de groupe, économie d'énergie, autofinancement de l'infomatisme, des services de cafétéria, buanderie...), étaient prêts à relever d'autres défis de même nature : faire mieux avec les mêmes ressources.

« Ce type de rationalisation, écrivait l'AHQ, demande que l'on effectue une analyse détaillée des processus de soins afin d'identifier les maillons faibles qui peuvent occasionner des inefficacités. »

Au chapitre des ressources humaines, la grille d'analyse proposée par MM. Lebeau et Roberge permet par exemple d'identifier les coûts directs (cotisations à la CSST) et indirects générés par les accidents et les maladies professionnelles.

À ce propos, l'expérience du Centre hospitalier de Verdun illustre les redressements spectaculaires qui sont encore possibles.

En janvier 1990, lors de la mise en vigueur d'une nouvelle tarification de la CSST qui tenait compte des antécédents de l'entreprise, l'hôpital de Verdun affichait la pire performance du réseau. La note était salée : à moins d'un revirement de situation, on évaluait à 1,4 million de dollars le montant de la cotisation à la CSST pour cette seule année.

« En moins de quinze mois, nous avons réussi à redresser cette situation radicalement », lit-on dans le rapport annuel 1990-1991 de l'établissement sous la signature de MM. François Chénier et David Levinbe, respectivement président du conseil d'administration et directeur général de cet établissement.

Depuis ce temps, l'hôpital a réaménagé son service de santé, organisé une campagne de sensibilisation et de formation, mis sur pied un comité paritaire de santé et sécurité au travail et créé deux comités visant à réduire de 15 % le nombre des accidents dans deux services particulièrement vulnérables.

Tout au cours de l'année, on a assuré un suivi rigoureux des accidents, chacun faisant l'objet d'une enquête pour en identifier les causes. Le cas échéant, les correctifs nécessaires étaient effectués et les personnes accidentées étaient réassignées à d'autres fonctions lorsque leur état le permettait.

À la demande du syndicat, l'hôpital a développé un système de réception des plaintes et suggestions du personnel. De même en faisant l'acquisition d'un appareil servant à détruire les aiguilles souillées, on a réduit à la source une des principales causes d'accidents en milieu hospitalier.

Tous ces efforts conjugués ont permis de réduire de façon spectaculaire le nombre de jours de travail perdus, ce qui a permis à la CSST d'accorder l'année suivante à l'hôpital une ristourne de 800 000 dollars.

Comme quoi, non seulement la qualité ne coûte rien, mais elle peut rapporter gros.

Poumon qui respire  
Cigarette qui expire



## OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL CHARLES DUTOIT

### LES GRANDS CONCERTS

Lawrence Foster, chef  
Angela Hewitt, piano

21 et 22 janvier, 20h00

BRAHMS: Variations sur un thème de Haydn, opus 56a  
MOZART: Concerto pour piano no 20 en ré mineur, K. 466  
ENESCO: Symphonie no 1 en mi bémol majeur, opus 13

SALLE WILFRID-PELLETIER

Commanditaires: 21 janvier L'AVERY DE BILLY 22 janvier Canadien Pacifique Limitée

EN VENTE À L'OSM 842-9951 ET AUX GUICHETS DE LA PLACE DES ARTS 842-2112

BILLETS: 44,68\$ 32,45\$ 23,41\$ 10,10\$

Causerie Pré-concert 18h30, BILLETS: 3,00\$ commanditée par: The Gazette



## THEATRE / chronique

## Cafouillage et rumeurs au TNM

Robert Lévesque

IL Y A du cafouillage du côté du conseil d'administration du Théâtre du Nouveau Monde. Vendredi dernier, au lendemain de la réunion du conseil où l'on devait former un comité de sélection pour trouver un successeur au directeur artistique sortant (Olivier Reichenbach, qui quitte en juin prochain), on faisait savoir à la presse qu'un communiqué partait dans l'heure faisant connaître la date-limite des mises en candidature, qu'on nous disait fixée au 29 janvier. Ce qui ne donnait que 12 jours aux intéressés !

Puis, en fin de journée de ce vendredi 17 janvier, aucun communiqué ne parvenait aux rédactions. Personne ne retournant nos appels du côté du conseil ce jour-là, on apprenait par la voix du réceptionniste du TNM que l'envoi de ce communiqué était reporté au lundi 20 janvier.

Hier lundi, revenant à la charge,

on rencontrait les mêmes hésitations, les mêmes incertitudes du côté de M. Pierre Mantha, le président du conseil du TNM. « Le comité est en formation, ça prend plus de temps que prévu, nous vous ferons connaître ses membres en temps et lieux ».

Or, LE DEVOIR a tout de même appris, hier, que trois des membres du conseil du TNM étaient déjà consensuels pour faire partie de ce comité, qui comprendra aussi une ou deux personnalités « de l'extérieur », c'est-à-dire du milieu théâtral québécois. Ces trois membres du conseil sont Me Lorraine Duguay et MM. Peter Duffield et Guillermo de Andréa. La présence du metteur en scène Guillermo de Andréa sur ce comité de sélection écarte d'emblée la possibilité que ce dernier, comme la rumeur en avait circulé, prenne en main la direction artistique du TNM au départ de Reichenbach.

Dans l'édition du DEVOIR de demain un carré publicitaire acheté par le TNM lancera un appel aux

candidatures, dont la date-limite est maintenant fixée au 5 février. Ce qui donnera 14 jours aux intéressés.

Devant ces hésitations du conseil, toutes les rumeurs peuvent circuler librement : la plus solide, venue de plusieurs sources, veut maintenant que ce soit le comédien et metteur en scène Albert Millaire qui soit le candidat désiré par le conseil d'administration. La candidature de Millaire serait fortement encouragée par le directeur administratif du TNM, M. Michel Noël. Dans le milieu théâtral, où la succession de Reichenbach est le sujet préféré des discussions d'entraîne, cette « candidature pilotée » soulève des craintes et est en fait, pour tout vous dire, fort mal vue. Le profil d'Albert Millaire est loin de correspondre à ce que l'on peut qualifier de forces vives du théâtre actuel, et dans le milieu seuls un ou deux metteurs en scène parmi les plus forts (Brassard, Pintal, Lepage, essentiellement) seraient en mesure de relancer et revamp le

TNM.

Contrairement à ce que l'on écrivait dans l'édition du 14 janvier dernier, le conseil du TNM n'a pas encore demandé une subvention spéciale au ministère des Affaires culturelles pour éponger le déficit prévu de plus de 750 000 \$. Cette demande est en préparation au conseil, et elle sera faite éventuellement, lorsque le TNM aura élargi son dossier.

Fred-Barry vous attend

PAUL LEFEBVRE prépare la prochaine saison de la salle Fred-Barry, cette salle « d'art et d'essai » de la Nouvelle Compagnie Théâtrale. Les groupes intéressés à y jouer ont jusqu'au 15 mars prochain pour lui soumettre des projets de spectacles. Pour la présentation de ces projets, le dossier doit comprendre le texte de la pièce et « une description des principaux enjeux de la mise en scène ». On veut aussi connaître la

liste des principaux artisans du spectacle, les dates de représentations souhaitées et les sources de financement prévues. On écrit au 4353 Sainte-Catherine est, Montréal, H1V 1Y2.

Les nouveaux spectacles

Le *Godot* de Beckett mis en scène par André Brassard au Théâtre du Nouveau Monde est évidemment le spectacle le plus attendu de la semaine. Mais la semaine est riche et il y a aussi le *Ubu-Roi* de Jarry mis en scène par Daniel Roussel qui ouvrira la saison de la NCT à la salle Denise-Pelletier. Il y a un roman de Claude Gauvreau, *Beauté baroque*, adapté et mis en scène par Jean Salvy au Café de la Place. Une création de François Camirand et René Brisebois, *Les vaches sacrées*, mise en scène par René Richard Cyr au Quat'Sous. Et une « biographie musicale » d'Alma Mahler, signée Alexandre Hausvater, au Théâtre La Chapelle.



Albert Millaire

## Van Gogh mérite 12 nominations pour la soirée des Césars

PARIS (AP) — Aussi bizarre que cela puisse paraître, Yves Montand n'a jamais eu de César. Mais « il a toujours été un ami » de cette manifestation du cinéma français et la 17e Nuit des Césars, le 22 février, lui sera dédiée.

C'est sur l'air des *Feuilles mortes* que défilera cette année la traditionnelle séquence des personnalités disparues, et quatre scènes de quatre grands films d'Yves Montand (*César et Rosalie*, *L'aveu*, *La folie des grands*, *Jean de Florette*) seront reconstituées sur scène, a annoncé hier Georges Cravenne, l'organisateur de la soirée, en présentant la liste des nominations.

C'est *Van Gogh* de Maurice Pialat qui arrive en tête de ces nominations (12), mais suivi de très près par deux films très différents : *Tous les matins du monde* d'Alain Corneau (11) et *Delicatessen* de Jean-Pierre Jeunet et Marc Caro (10). On trouve ensuite *Merci la vie* de Bertrand Blier (sept nominations) et *La belle noiseuse* de Jacques Rivette (cinq).

La lutte sera chaude cette année entre les cinq films français choisis par les membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma : *Van Gogh*, *Tous les matins du monde*, *Merci la vie*, *La belle noiseuse* et... *Urga*, du Soviétique Nikita Mikhalkov. La présence de ce dernier film peut surprendre dans la catégorie « films français », mais les critères sont ceux du CNC, c'est-à-dire du financement : le film a été financé à plus de 50 pour cent par des capitaux français.

En revanche un film d'expression française, mais réalisé par le Belge Jaco Van Dormael, *Toto le héros*, figure dans les nominations pour le meilleur film étranger. Avec une concurrence d'enfer : *Alice*, *Danse avec les loups*, *Le silence des agneaux* et *Thelma et Louise*...

Chez les acteurs, Jacques Dutronc (*Van Gogh*) est le grand favori, avec Jean-Pierre Marielle (*Tous les matins du monde*). Pour les actrices, le doublé Cannes-Césars d'Irène Jacob (*La double vie de Véronique*) est menacé par Emmanuelle Béart (*La belle noiseuse*) et surtout Jeanne Moreau (*La vieille qui marchait dans la mer*), qui n'a jamais eu de César.

Outre l'hommage à Yves Montand, on évoquera le souvenir de Pierre

Brasseur à l'occasion du 20e anniversaire de sa mort (sa femme Odette Joyeux, son fils Claude Brasseur, son petit-fils Alexandre Brasseur seront présents) et les organisateurs prévoient une série de séances insolites comme chaque année : la fameuse tirade des nez de *Cyrano de Bergerac* en versions italienne, espagnole, allemande et japonaise, et les premiers essais de jeunes débutants devenus des stars : Marlon Brando, Paul Newman, James Dean, Juliette Binoche.

Outre les 18 Césars de la compétition, deux Césars d'honneur seront remis : l'un à Michèle Morgan, présidente de la soirée ; l'autre à Sylvester Stallone, invité d'honneur.

Les principales nominations :

**MEILLEUR FILM FRANÇAIS :**  
— *La belle noiseuse*, de Jacques Rivette  
— *Merci la vie*, de Bertrand Blier  
— *Tous les matins du monde*, d'Alain Corneau

— *Urga*, de Nikita Mikhalkov  
— *Van Gogh*, de Maurice Pialat

**MEILLEUR ACTEUR :**  
— Jacques Dutronc dans *Van Gogh*  
— Hippolyte Girardot dans *Hors la vie*  
— Gérard Jugnot dans *Une époque formidable*  
— Jean-Pierre Marielle dans *Tous les matins du monde*  
— Michel Piccoli dans *La belle noiseuse*

**MEILLEUR ACTRICE :**  
— Emmanuelle Béart dans *La belle noiseuse*  
— Juliette Binoche dans *Les amants du Pont-Neuf*  
— Anouk Grinberg dans *Merci la vie*  
— Irène Jacob dans *La double vie de Véronique*

— Jeanne Moreau dans *La vieille qui marchait dans la mer*

**MEILLEUR FILM ETRANGER :**  
— *Alice*, de Woody Allen  
— *Danse avec les loups*, de Kevin Costner  
— *Le silence des agneaux*, de Jonathan Demme  
— *Thelma et Louise*, de Ridley Scott  
— *Toto le héros*, de Jaco Van Dormael

## THÉÂTRE

Un pays dans la gorge

Une pièce de Simon Fortin, mise en scène par Serge Denoncourt. Décor de Louise Campeau. Costumes de François Barbeau. Eclairages de Jocelyn Proulx. Avec Catherine Bégin (Emma Lajeunesse Albani), Nicole Leblanc (Cornelia Lajeunesse), Claude Prigent (Frederik et Ernest Gye), Janine Sutto (la reine Victoria), la soprano Lyne Fortin (Eva Gauthier), et l'accompagnatrice Claude Soucy. Une production du Théâtre Populaire du Québec, à la Maison de la culture Frontenac jusqu'au 27 janvier, et en tournée au Québec jusqu'au 15 mars.

Robert Lévesque

ÉTRANGE impression lorsque Catherine Bégin, à la fin de la représentation du 16 janvier, fit interrompre les applaudissements pour dire, comme la tradition le veut un soir de création : « la pièce que nous avons eu la joie de jouer ce soir pour la première fois est de... ». Étrange impression parce que cette pièce qui venait de se terminer est si ancienne dans sa forme, si surannée dans son ton, que tout semblait au contraire sortir des boules à mites d'un répertoire vieillot, quelque chose du côté de Victorien Sardou...

On écrit encore de telles pièces aujourd'hui ? L'histoire triste et un brin moralisante d'une chanteuse exilée, qui se consacre à l'Art, qui n'a pas connu l'amour, que sa soeur (le personnage central) va soutenir dans l'ombre puis jalouser le jour où elle se rendra compte qu'elle aime l'homme que va épouser sa diva de soeur par calcul de carrière ? Long exposé du retrait ingrat d'une soeur et du regret d'une femme qui pour connaître la gloire a connu la solitude ! Et le sentiment qu'elles partageront d'avoir trahi et leur pays et leurs coeurs ? Oui, on écrit encore cela... et cet « objet ancien », ou ce mélo tout neuf, de Simon Fortin, mis en scène par Serge Denoncourt, est certes la curiosité rétro de la saison...

Imaginez une création musicale d'aujourd'hui qui ressemblerait à une sérénade pour cordes de Vincent d'Indy, et vous comprendrez ce que je veux dire...

Le Théâtre Populaire du Québec, qui n'a pas proposé la création d'un nouveau texte depuis 11 ans, en étonnera plusieurs avec cette suave imagerie scénique, où l'on a tenté de faire un personnage de théâtre avec

## Un mélo tout neuf

Catherine Bégin et Janine Sutto dans *Le pays dans la gorge*.

Emma Lajeunesse, cette cantatrice québécoise qui, sous le nom d'Emma Albani, fit carrière en Europe à la fin du siècle dernier. L'histoire de « l'Albani » est certes fabuleuse, on assiste avec elle à la fortune d'une voix qui va triompher de Messine à Saint-Pé-

tersbourg de 1870 à 1910, et c'est jusqu'à ce jour la plus incroyable carrière d'une « petite canadienne » à l'étranger. Mais est-ce pour autant un personnage de théâtre qu'arrive à proposer Simon Fortin ? Certes non. D'où le caractère inopiné et désuet

de cette entreprise du TPQ. Cela dit, le travail poli de Serge Denoncourt à la mise en scène sauve de justesse du gouffre pompière une pièce qui n'a pas d'armature ni de temps fort. L'auteur, qui a pris des libertés avec l'histoire d'Albani (c'est son droit au théâtre), se contente d'« illustrer » des moments d'une carrière au lieu de fouiller son sujet. Sur l'exil, qui aurait pu être l'objet de sa réflexion, on se satisfait de répliques un peu courtes, répliques d'auteur comme au temps de Bernstein...

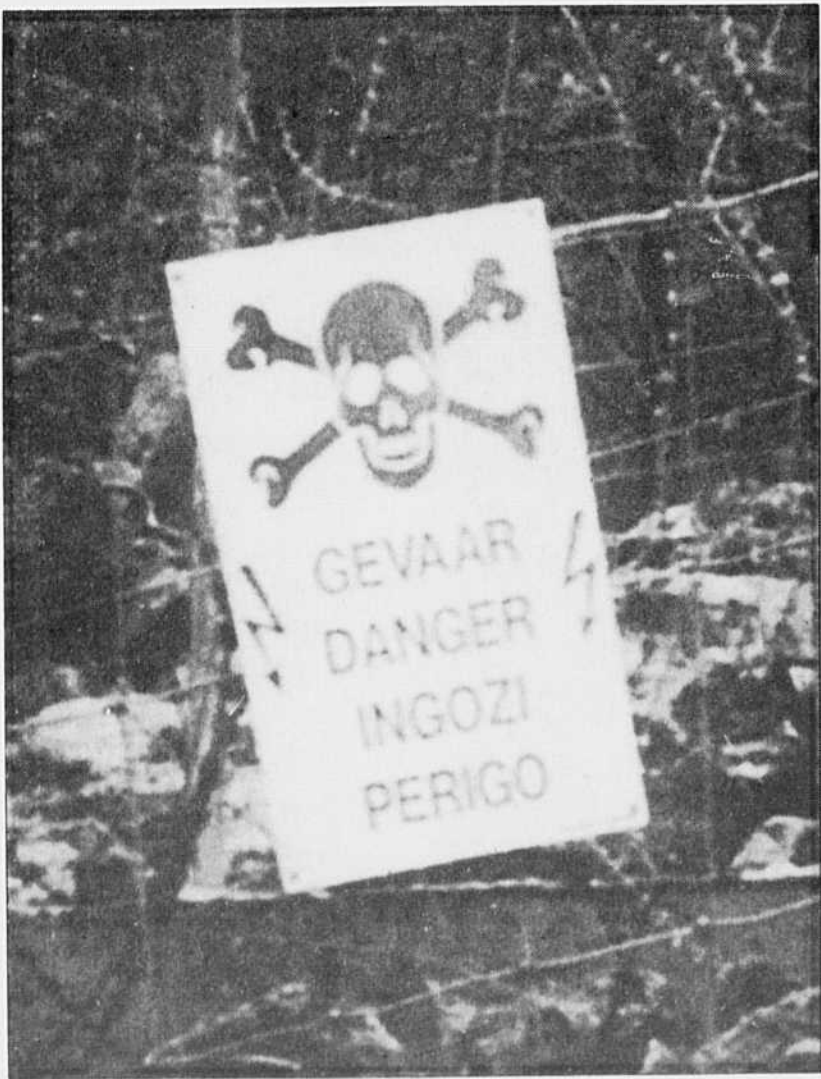
Les erreurs historiques ? Emma Lajeunesse n'était pas accompagnée de sa soeur Cornelia lorsqu'elle quitta le pays pour l'Europe. Elle était partie seule en paquebot, sans sa soeur et son père qui la rejoindront pour ses débuts à Messine en 1872. A son arrivée à Covent Garden (scène importante de la pièce) elle portait déjà le nom d'Albani, choisi à Messine. Mais ces erreurs sont de peu d'importance. Fortin n'est pas historien, il tente d'être dramaturge. Il aura sans doute d'autres occasions de le prouver.

Il y a toutefois quelque chose de réussi dans le spectacle du TPQ : le retour de Janine Sutto qui, en reine Victoria qui faisait copine avec l'Albani (ça c'est exact), est désopilante, comme si on provoquait des rires dans un mélodrame. Elle ne fait presque rien, et elle est incroyable de sel et de piment dans la fadeur qui l'entoure. Elle portait une Victoria toute petite (ce qui est une grosse liberté avec l'histoire), avec un gros faux-cul, et c'est dans sa bouche que Fortin place les répliques les plus réussies de sa pièce.

Sutto est une grande comique, une grande comédienne donc. Dans ces récentes saisons, on l'a vu dans un René Daniel Dubois au Quat'Sous, assez poignante ; on l'a vu dans le *Bonjour, là, bonjour* de René Richard Cyr au TNM, assez pétillante ; elle est arrivée en scène sur son âne dans le *Musset* du TNM l'an dernier. Tousjours des petites choses, comme dans *Le pays dans la gorge* qu'elle sauve de l'ennui. Lui confiera-t-on à nouveau un grand rôle ?

La soprano Lyne Fortin, qui chante à la place d'Emma Albani (Catherine Bégin, convaincue) et qui personnifie la jeune Éva Gauthier suivant des cours de chant à Londres chez Cornelia, a une fort belle voix, ce qui parfois dans le creux de ce mélo tout neuf vous remonte le moral.

## VIDÉO



La frontière entre le Mozambique et l'Afrique du Sud est longée d'un barbelé chargé, jusqu'à l'an dernier, d'un courant électrique mortel.

## Le Mozambique, entre deux feux

Ingozi, le piège mozambicain

Vidéo documentaire de Roger Job et Claude Briade, en complément de programme : *Au coeur de l'image, une lettre du Mozambique*, de Sol Carvalho et Albie Sachs. Au Cinéma ONF, complexe Guy Favreau, jusqu'au 26 janvier inclusivement (à 19 h).

Daniel Carrière

MOZAMBIQUE, le pays le plus pauvre du monde, déchiré par une guerre civile qui dure depuis 15 ans, est une proie facile pour la misère, et un sujet de prédilection pour le documentaire. Sa frontière avec l'Afrique du Sud est longée d'un barbelé chargé, jusqu'en 1991, d'un courant électrique mortel. On a réduit le courant, suite aux pressions de la communauté internationale, c'est tout. Les rideaux de fer, toujours électrocutés, ne sont pas tombés.

Carrefour International présente au Cinéma ONF du complexe Guy Favreau, *Ingozi, le piège mozambicain*, un documentaire vidéo réalisé l'an dernier par les Bruxellois Roger Job et Claude Briade. Ils nous font traverser le barbelé que des milliers de Mozambicains tentent de franchir

chaque année, avec l'aide de passeurs. Leur intention, en bons documentaristes — ils ont tous les deux une expérience solide en reportages télévisés — était de nous mettre dans la peau du type qui la risque pour se jeter dans la gueule du loup.

Une fois en Afrique du Sud, les échappés qui ne réussissent pas à atteindre les *homelands* (les camps de réfugiés) sont fusillés, à la frontière même, où des soldats les attendent. « Nous avons le devoir de sauvegarder l'intégrité de notre frontière », explique l'un d'entre eux.

Ceux qui réussissent à éviter les balles, et qui décident de faire la passe dans les environs de Johannesburg, seront vendus, comme esclaves, pour quelques dollars, par les fermiers blancs qui les recrutent. Les esclavagistes ne manquent pas de marchandise, on évalue déjà à près d'un million le nombre de « réfugiés » Mozambicains en Afrique du Sud.

Fait singulier, on les reconnaît grâce à la marque d'un vaccin qu'ils portent à l'avant-bras. On conviendra que le signe est trompeur, en ressentant cependant la troublante inquiétude de savoir que ce peuple a été marqué au fer rouge par instinct de survie...

Roger Job et Claude Briade ont

ramené de ce pays oublié par tous des images résignées. L'illusion de liberté qui se manifeste par la périlleuse traversée d'un barbelé qui a causé la mort de plus de Mozambicains que de Berlinois, en comparaison, est en réalité une impasse.

Les Mozambicains sont condamnés à fuir leur enfer pour plonger aussitôt dans un autre, identique à celui qu'ils viennent de quitter. L'histoire de l'humanité se poursuit en Afrique du Sud, les vidéastes nous en livrent une version parfois timide, où se lit la soumission à la fatalité, parfois enragée, où l'énergie du désespoir se lit dans les yeux.

*Ingozi*, recourant au langage télévisuel le plus correct, ne boucle pas le genre documentaire, qui reste, avec cet exemple, d'une austérité presque complaisante. On lui reprochera de jeter un regard incertain sur la perte de dignité humaine qui lui sert de constat.

Les projections se poursuivront jusqu'au 26, inclusivement, à 19 h. On présente, en complément de programme, *Au coeur de l'image, une lettre du Mozambique*, de Sol Carvalho et Albie Sachs, qui nous font découvrir trois artistes, leurs vies partagées entre l'oeuvre et la réalité, entre la tradition et la survie.

## NOS CHOIX TÉLÉ

Envoyé spécial

Aucun scoop, trois reportages : s'ils protègent la couche d'ozone, les nouveaux aérosols sont parfois de vrais bombes ; un portrait de Pierre-Gilles de Gennes, prix Nobel de physique 1991 ; et en mai dernier, deux chercheurs identifiaient le gène déterminant le sexe. (TV5, 20 h) ☆☆☆

Born on The Fourth of July

Oliver Stone, le réalisateur qui se plaît à réécrire l'histoire des États-Unis, raconte la vie bien réelle de Ron Kovic, un jeune G.I. blessé au Vietnam, qui revient en Amérique et milite contre la guerre. Tom Cruise prouve qu'il est autre chose qu'une belle gueule. (CFCE, 20 h) ☆☆☆

Ciel, mon mardi

Le dessinateur Wolinski est de la mêlée. (TV5, 22 h 45) ☆☆☆

L'été en pente douce

Pour la sensualité de Pauline Lafont et la bonhomie de Jacques Villeret. Pour le reste, on passera. (Quatre-Saisons, 23 h) ☆☆☆

— Hugo Léger

# CULTURE ET SOCIÉTÉ

## CINÉMA

**ASTRE I:** (849-3456) — *Kuffs* 7 h 05, 9 h 15, 11 h 15; *Prince of Tides* 7 h — *Bugsy* 9 h 30 III; *Hook* 7 h 15, — *Cape Fear* 9 h 50 IV; *For the Boys* 7 h, 9 h 40

**BERRI I:** (849-3456) — *JFK* 1 h, 4 h 30, 8 h II; *For the Boys* 1 h, 3 h 45, 7 h, 9 h 30 III; *Le prince des mariées* 4 h, 9 h 15 — *L'été de mes 11 ans* 1 h 30, 7 h, 9 h 30 IV; *JFK* 12 h, 3 h 45, 7 h 30 V; *Meeting Venus* 1 h 30, 4 h 05, 7 h, 9 h 25

**BONAVENTURE I:** (849-3456) — *The Commitments* 7 h 10, 9 h 15 II; *My Girl* 9 h — *Cape Fear* 9 h 05

**BROSSARD I:** (849-3456) — *Le prince des mariées* 7 h, 9 h 30 II; *For the Boys* 7 h, 9 h 30 III; *JFK* 8 h 15

**CARREFOUR LAVAL 1:** (849-3456) — *For the Boys* 7 h, 9 h 30; *Grand Canyon* 7 h, 9 h 30; *L'été de mes onze ans* 7 h 15 — *Volere Volare, l'amour avec des gants* 9 h 10, 4 h 15; *Le dernier boy scout* 7 h 30, 9 h 40; *Sous-sol de la peur* 7 h 30, 9 h 30; *Le prince des mariées* 7 h 05, 9 h 40

**CENTRE EATON 1:** *Freejack* 1 h 15, 3 h 35, 6 h 30, 9 h 2; *Freejack* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 15; *Addams Family* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 10; *Fisher King* 9 h 05 — *La belle et la bête* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30; *Bugsy* 12 h 35, 3 h 25, 6 h 15, 9 h, 6: *Father of the Bride* 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 6 h 50, 9 h 25

**CINÉMA ÉGYPTIEN 1:** 1455 Peel, MtI (849-3456) — *Prince of Tides* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 45; *Cape Fear* 4 h 15, 7 h, 9 h 35 — *An American Tail 2, Fievel Goes West* 1 h 30; *Kuffs* 1 h 45, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 30

**CINÉMA FESTIVAL:** 35 Milton (849-7277) — *Toto le héros* 7 h 30, 9 h 15, mar. 5 h 30, 7 h 30, 9 h 15 — *Mollère* 7 h

**CINÉMA JEAN-TALON:** MtI — *The Last Boy Scout* 7 h 20, 9 h 20

**CINÉMA OMEGA 1:** — *Le père de la mariée* 7 h 10, 9 h 20; *La belle et la bête* 7 h — *Frankie et Johnny* 8 h 45; *Star Trek V* 17 h 15, 9 h 30; *Fievel au Far West* 7 h — *Billy Bathgate* 8 h 30

**CINÉMA PARALLÈLE:** 3682 boul. St-Laurent, MtI (843-6001) — *Les bums du paradis* 19 h, 21 h, (23 au 26 janv.)

**CINÉMA PARIS:** MtI (875-7295) — *Star Trek 1V: The Voyage Home* 2 h 30 — *The Exorcist 4* 4 h 45 — *Rambling Rose* 7 h 15 — *Regarding Henry* 9 h 30

**CINÉMA POINTE-CLAIRE 1:** 6361 Trans-Canada (849-3456) — *Prince of Tides* 7 h, 9 h 40; *Prince of Tides* 7 h, 9 h 40; *Cape Fear* 7 h, 9 h 20 — *Kuffs* 7 h, 9 h 15; *Grand Canyon* 7 h, 9 h 35; *My Girl* 7 h 20, 9 h 30

**CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE:** (842-9766) — mar. *Mouchette* 18 h 35 — *La montée au ciel* 20 h 35

**CINÉMA V 1:** 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *JFK* 8 h 05; *JFK* 7 h 20, 9 h 25

**CINÉPLEX I:** (849-3456) — *Robe noire* 1 h 05, 3 h

05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05; *Suzie frisettes* 1 h 30, 7 h 05 — *L'assassin jouait du trombone* 4 h 05, 9 h 15 III; *Méditerranée* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 10 IV; *Truly Madly Deeply* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 10 V; *Cape Fear* 1 h, 4 h, 6 h 45, 9 h 15 VI; *Rover Danger Field* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h; *Grand Canyon* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30 VIII; *Sous-sol de la peur* 1 h 30, 4 h 05, 7 h 05, 9 h 20 IX; *Delicatessen* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05

**COMPLEXE DES JARDINS I:** (849-3456) — *Volere Volare, l'amour avec des gants* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h; *JFK* 1 h 30, 5 h 05, 8 h 35, 11 h; *L'autre* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 IV; *Madame Bovary* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15

**COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.:** 200 ouest Boul. René-Lévesque, MtI (283-8229) — *Au cœur de l'image* 19 h, (21 au 26 janv.)

**CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE:** (848-3878) — *Ordet* 20 h 30

**CRÉMAZIE:** (849-FILM) — lun. mar. *La symphonie pathétique* 7 h — *Impromptu* 9 h 25

**DAUPHIN I:** (849-3456) — *La tentation de Venus* 7 h, 9 h 30 11; *Robe noire* 7 h 15, 9 h 15

**CINÉMA DÉCARIE 1:** (849-3456) — lun. au jeu. *Sex, Lies and Videotape* 7 h 15 — *Child's Play* 3 h 7 h 30 — *Hot Shots* 9 h 20 — *Barton Fink* 9 h 30

**DORVAL I:** (631-8586) — *Hook* 6 h 30, 9 h 30, 11; *Last Boy Scout* 9 h 30 III; *Beauty and the Beast* 7 h, 9 h 30; *Rush* 12 h, 3 h 45, 7 h 15 — *Star Trek V* 6 h 30, 9 h 15

**DU PARC 1:** (844-9470) — *Freejack* 7 h, 9 h 15, 2; *Rush* 7 h, 9 h 20; *Hand that Rocks the Cradle* 7 h 15, 9 h 30

**DU PLATEAU 1:** (521-7870) — *La belle et la bête* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15; *Capitaine Crochet* 1 h 45, 4 h 20, 7 h, 9 h 30

**FAIRVIEW I:** (697-8095) — *Father of the Bride* 7 h 15, 9 h 30 II; *Freejack* 7 h, 9 h 25

**FAUBOURG STE-CATHERINE 1:** (849-3456) — *Friend Green Tomatoes* 1 h 15, 4 h 15, 7 h, 9 h 40; *Naked Lunch* 2 h, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40; *Grand Canyon* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30; *Naked Lunch* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 15

**GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL:** (499-0159) — **GREENFIELD I:** (671-5129) — *Capitaine Crochet* 6 h 05, 9 h, 2; *Freejack* 7 h, 9 h 25; *Hand that Rocks the Cradle* 8 h 50, 9 h 05

**IMAX:** Vieux Port de Montréal (496-6292) — Programme familial: *Montagnes de feu* et *L'Ouf magique* mar. au dim. 10 h, 13 h, 14 h 30, 16 h, 19 h, (relâche sam.) version anglaise: 11 h 30, 17 h 30. Événement spécial: *Les Rolling Stones* 20 h 30 (v.o.) 22 h 30 (v.o.) (ven. sam. seau), lun. relâche.

**IMPERIAL I:** (288-7102) — *Star Trek V* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 30

**LAVAL:** (688-7776) — 1: *Hand that Rocks the Cradle* 7 h 10, 9 h 30; *Capitaine Crochet* 6 h 30, 9 h 20; *JFK* 7 h 20, 9 h 30; *Père de la mariée* 7 h 10, 9 h 20; *Freejack* 7 h, 9 h 10; *Last Boy Scout* 7 h, 9 h 20; *Bugsy* 6 h 25, 9 h 15; *Father of the Bride* 7 h, 9 h 20; *La*

*belle et la bête* 7 h — *Star Trek V* 9 h 25 10; *JFK* 8 h 30 11; *Rush* 7 h 10, 9 h 30 12; *Hook* 6 h 20, 9 h 10

**LAVAL 2000 1:** (849-3456) — *JFK* 8 h 2; *Les nerfs à vif* 7 h, 9 h 25

**LOEW'S I:** (861-7437) — *Hook* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 10, 9 h — II: *Rush* 12 h, 2 h 30, 5 h, 7 h 20, 9 h 45; III: *JFK* 1 h, 4 h 45, 8 h 30 IV; *JFK* 12 h, 3 h 45, 7 h 30; V: *Meeting Venus* 1 h 30, 4 h 05, 7 h, 9 h 25

**OUIMETOSCOPE:** (525-8600) — Salle 1: *Rêves dédendus* 19 h 15 — *Sammy et Rosie s'envoient en l'air* 21 h — *Salle 2: Tango Passion* 19 h — *Jacquot de Nantes* 21 h 15

**OUTREMENT:** (278-FILM) —

**PALACE 1:** — *Beauty and the Beast* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 II; *Hand that Rocks the Cradle* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h III; *Last Boy Scout* 12 h, 2 h 15, 4 h 35, 7 h, 9 h 15 IV; *Last Boy Scout* 12 h 20, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 35 — V: *Bugsy* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 10, 9 h VI; *Juice* 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 6 h 50, 9 h 15

**PARADIS I:** (354-3110) — *Ricochet* 6 h 45 — *Bon baiser d'Hollywood* 7 h — *La loi de la rue* 7 h 10 — *Le grand bleu* 8 h 45 — *Lignes Inter-*

*dites* 9 h — *58 minutes pour vivre* 9 h 15

**PARISIEN I:** (866-3856) — *Van Gogh* 1 h 30, 5 h, 8 h 30 II; *La double vie de Véronique* 12 h 50, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30 III; *De Hollywood à Tamarrasset* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20 IV; *Van Gogh* 1 h, 4 h 30, 8 h, 9 h V; *Père de la mariée* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 25 VI; *Capitaine Crochet* 12 h 30, 3 h 25, 6 h 15, 9 h, 7; *Les films publicitaires* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 35

**PLACE ALEXIS NIHON:** (849-3456) — *Prince of Tides* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 II; *Kuffs* 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 III; *My Girl* 1 h, 7 h — *Black Robe* 4 h, 9 h 30

**PLACE LONGUEUIL 1:** (849-3456) — *L'été de mes 11 ans* 7 h — *Les nerfs à vif* 9 h 15; *Sous-sol de la peur* 7 h, 9 h

**PLAZA CÔTE DES NEIGES:** (849-3456) — 1: *Kuffs* 7 h 10, 9 h 25; *Cape Fear* 7 h 05, 9 h 30 — 3: *My Girl* 7 h 05, 9 h 15; *For the Boys* 7 h, 9 h 30; *Grand Canyon* 7 h, 9 h 35; *Prince of Tides* 7 h, 9 h 35; *Truly Madly Deeply* 7 h 10, 9 h 20

**QUARTIER LATIN:** MtI —

**LE RIALTO:** 5723 ave du Parc, MtI (274-3550) — *Truly Madly Deeply* 7 h 15 — *Delicatessen* 9 h 30

**VERSAILLES I:** (353-7880) — *Freejack* 7 h 15, 9 h 30 II; *Capitaine Crochet* 6 h 30, 9 h 15 III; *Hand that Rocks the Cradle* 6 h 50, 9 h 10 IV; *Père de la mariée* 7 h 20, 9 h 35 — V: *JFK* 7 h 40 VI; *La belle et la bête* 7 h — *Star Trek V* 9 h 15

45, 15 h 45, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 45

**GALERIES CAPITALE 1:** (628-2455) — *Billy Bathgate* 6 h 50, 9 h 20 — *Capitaine Crochet* 6 h 15, 9 h, *La belle et la bête* 7 h, 9 h — *Van Gogh* 8 h 30, *Frankie et Johnny* 6 h 40, 9 h 10 *Père de la mariée* 7 h 10, 9 h 25

**PLACE CHAREST:** (529-9745) — *JFK* 12 h 20, 16 h 15, 20 h 15 — *La tentation de Venus* 13 h 35, 19 h 25 — *Robe noire* 16 h 40, 21 h 50 — *For the Boys* 12 h 45, 16 h, 19 h, 21 h 35 — *Le prince des mariées* 13 h, 15 h 45, 19 h, 21 h 40 — *Sous-sol de la peur* 12 h 40, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 30 — *Le dernier boy scout* 14 h, 16 h 45, 19 h 30, 21 h 55 — *Les nerfs à vif* 13 h 15, 16 h 19, 21 h 40 — *L'été de mes 11 ans* 12 h 30, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 15 — *Volere Volare* 21 h 30

**LE PARIS:** (694-0891)

**PLACE QUÉBEC 1:** (525-4524) — *Star Trek V* ven. au mar. 6 h 30, 9 h, — *Juice* ven. au mar. 6 h 45, 9 h 05

**STE-FOY 1:** (656-0592) — *Freejack* 7 h, 9 h 20, 2; *Hand that Rocks the Cradle* 7 h 10, 9 h 25; *JFK* 8 h

## CINÉMA QUÉBEC

**CANADIÈRE:** (661-8575) — *Les nerfs à vif* 18 h 45, 21 h 15

**CINÉMA LIDO:** — *Capitaine Crochet* 18 h 45, 21 h 20 — *Les Rolierboys* 19 h, 21 h — *Le prince des mariées* 18 h 50, 21 h 15 — *Le Judicier de Little Tokyo/Le dernier boy scout* 19 h — *JFK* 19 h 30

**LE CLAP:** (650-CLAP) — *Toto le héros* 12 h, 13 h

## SUR SCÈNE

**L'AIR DU TEMPS:** 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h. 15 à 02h 30

**LES BEAUX ESPRITS:** 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Nasty, les 22-23 janv. à 22h 30

**BIDDLE'S JAZZ AND RIBS:** 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. mar. 19h. à 24h, mer. au ven. 17h 30 à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h 30 — Billy George, pianiste/ chanteur, lun. mar. de 17h à 19h — Trio Billy George, sam. de 18h à 21h 30 — Le trio de Bernard Primeau, les dim. de 18h 30 à 24h

**BOITE À CHANSONS LE PIERROT:** 114 est St-Paul, Montréal — Jules Lavoie et Gilbert Lazonon du 23 au 26 janv. à 20h.

**CAFÉ DE LA PLACE:** PDA, Montréal (842-2112) — « Beauté baroque » de Jean Saly, d'après le roman de Claude Gauvreau, m. en s. Jean Saly, du 22 janv. au 7 mars à 20h, le sam. 16h 30 et 21h.

**CHAPÉLLE HISTORIQUE DU BON-PASTEUR:** 100 est Sherbrooke, Montréal (597-0677) — Les Productions L'Archeipel présentent « Alma Mahler » biographie musicale d'après l'oeuvre de François Lalonde, m. en s. Alexandre Hausvater, du 21 janv. au 29 fév., mar. au sam. à 20h.

**ESPACE GO:** 5056 Clark, Montréal (271-5381) — « Bérénice » de Jean Racine, m. en s. Brigitte Haentjens, du 14 janv. au 15 fév. à 20h.

**MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC:** 2550 est Ontario, Montréal (598-5810) — Le Théâtre Populaire du Québec présente « Le pays dans la gorge » de Simon Fortin, m. en s. Serge Denoncourt, du 16 au 25 janv. à 20h.

**MAISON THÉÂTRE:** 255 est Ontario, Montréal (288-7211) — « La p'tite marchande » production de l'illusion, théâtre de marionnettes, texte de Michel Garneau, m. en s. Patrice Barron, du 15 janv. au 7 fév., sam. dim. à 15h.

**NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE:** Salle Denise-Pelletier, 4353 est Ste-Catherine, Montréal

## À SURVEILLER

Ce soir à 19 h 30, l'Association des parents et amis du malade mental Rive-Sud tiendra une rencontre sur le thème : « Atentes réalistes et irréalistes face à la maladie » par Mme Françoise Beauregard, au Centre d'accueil Chevalier de Lévis, 40 rue Lévis, près du Ch. Chamblay, Longueuil. Entrée libre. Rens. : 677-5697.

Les Associés bénévoles qualifiés au Service des jeunes, 9335 rue St-Hubert à Montréal, ont besoin de bénévoles. Rens. : Yolande Chartier au 637-8186 ou 389-9315.

## MUSIQUE CLASSIQUE

**CE SOIR, MARDI 21 JANVIER**  
LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE CIEL MF  
PRÉSENTE RESPIGHI À 22:00

- suites nos 1-2-3 de danses et airs anciens (Respighi)
- DEMAIN SOIR, 22:00
- concerto pour piano no 5 (Beethoven)
- molto adagio, extr. quatuor op. 132 (Beethoven)

**ciel 98.5**  
RENSEIGNEMENTS: 527-8321

## N'ATTENDEZ PAS DE LE LIRE DANS LES JOURNAUX

**PELAND, Pierre** — Le 7 février dernier est décédé subitement monsieur Pierre Peland. Agé de 44 ans, monsieur Peland laisse dans le deuil son épouse Catherine ainsi que son fils Patrick et sa fille Isabelle. Les funérailles auront lieu à l'église Saint-Viateur, 1231 rue Principale, à 10 heures.

Un don pour la Fondation des maladies du coeur sera apprécié.

**LAFRICAINE, Lizanne** — Samedi dernier, à l'âge de 67 ans, est mort madame Lizanne Lafraicaine.

## DONNEZ DE TOUT COEUR DÈS AUJOURD'HUI!

**AUGMENTEZ VOS CHANCES DE LUTTER CONTRE L'ENNEMI NUMÉRO 1 AU CANADA**

440, boul. René-Lévesque ouest  
Bureau 1400  
Montréal, Québec H2Z 1V7  
(514) 871-1551, 1-800-361-7650  
Fax: (514) 871-1464

**15 ans**

**ciel 98.5**

Cette année, soyez de la fête!  
ET PARCOUREZ LE MONDE!

**CHINE**

IDENTIFIEZ UNE CONSTELLATION  
(5 ÉTOILES) DU CIEL

TIRAGE LE 28 FÉVRIER 1992

NOM DE L'ÉTOILE \_\_\_\_\_ DATE D'APPARITION \_\_\_\_\_

REPLISSEZ ET RETOURNEZ À CIEL, C.P. 985, LONGUEUIL, J4H 3Z3

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_

COUPION ORIGINAL OBLIGATOIRE. PHOTOCOPIER REFUSÉ. QUESTION D'HABILITÉ À COMPLÉTER 90 + 85

**LE DEVOIR** **exovik** **JAL**  
COURTS **Japan Airlines**

**FAMOUS PLAYERS**

Les Films du Capreusol présente

**DE HOLLYWOOD** **TAMARRASSET**

Le PARISIEN 1 20 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80 85 90

**MATINÉES À 5\$**  
lund. et vendred.

**6e SEMAINE**

**VAN GOGH**

Le PARISIEN 1 1:30 5:00 8:30  
Le PARISIEN 4 1:00 4:30 8:00

**LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE**

Le PARISIEN 12 50 3 10 5 15 7 15 9 30

**La télévision du mardi soir en un clin d'oeil**

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2	CBFT (R.C.) Montréal	17h30 / Ce soir	Détecteurs de mensonges	Marilyn	Cormoran		Dallas		Le Téléjournal	Le Point/météo/sport	Studio libre		Cinéma
3	WCAX (CBS) Burlington	News	News	The Golden Girls	Cinéma: <i>Born on the Fourth of July</i> — Am. 89		Avec Tom Cruise et Caroline Kava				News	Urban Angel	
5	WPTZ (NBC) Plattsburgh	News	News	Jeopardy!	Wheel of Fortune	In the heat of the night	Law & Order		Super bloopers and new practical jokes		News	The Tonight Show	
6	CBMT (CBC) Montréal	News	News	CBC News-magazine	On the road again	The 5th Estate	Market Place	Man Alive	The National	The Journal	News	Newhart	Welcome back...
10	CFTM (TVA) Montréal	Le TVA éd. 18 hres	Jeopardy	Chambre en ville	Chop-Suey	Lolo-quiz	Le match de la vie		Ad Lib		Le TVA éd. réseau	Les sports	Des mots pour le dire
12	CFCF (CTV) Montréal	Pulse		Entertainment Tonight	Fighting Back!	Cinéma: <i>Born on the Fourth of July</i> — Am. 89		Avec Tom Cruise et Caroline Kava			News		The Arsenio Hall Show
15	TVS (Télé Francophones)	Nord-Sud	Des chiffres et des lettres	Journal de TF1	Vision 5	Envoyé spécial		Tous à la une/ Special Roch Voisine			22h45/Ciel, mon mardi!		
17	CIVM (R.-Q.) Montréal	Passé-Partout	Téléservice		L'équipe Cousteau à la découverte du monde	Feu vert	Rideau				Téléservice		Pause musicale
20	Musique Plus	Musique vidéo	Fax: L'Intopius	Flashback	Rockamboblesque...	Rock en bulle	Musique vidéo						
22	WYNY (ABC) Burlington	News		Star Trek: The Next Generation	Full House	Home Improvement	Roseanne	Coach	Civil Wars		News	Nightline	Commercial Programs
26	Much Music	19h / Muchwest		Fax	Life on Venus Ave.	Vidéoclips	Monkees	Spotlight/ Genesis / Power 30					
33	VERMONT ETV (PBS)	The MacNeil-Lehrer Newshour		The Nightly Business ...	Crossroads	Nova	Frontline		Innovation Specials		Cinéma: <i>The Naked Jungle</i> — Am. 53		Avec Charlton Heston et Eleanor Parker
35	TQS Montréal	La roue chanceuse	Zizanie	Au nom de la loi	Cinéma: <i>Le voleur de désirs</i> — Am. 84		Avec Steven Bauer et Barbara Williams		Le Grand Journal	Sports plus	Cinéma: <i>L'été en pente douce</i> — Fr. 86		Avec Jean-Pierre Bacri et J. Villeter
57	WCFC (PBS)	17 h/Children Programs	The Nightly Business...	The MacNeil-Lehrer Newshour	Nova		Frontline		40 Something		Eastenders		Secret Agent

## LES DISSENSIONS AU SEIN DE LA CEI ET LA LIBÉRATION DES PRIX EN RUSSIE

## Clochemerle à Sébastopol

La flotte, enjeu de la querelle Moscou-Kiev

Jan Krauze  
Le Monde

SÉBASTOPOL — L'enjeu, l'un des enjeux majeurs de la querelle russo-ukrainienne est là, étalé tout le long des quais de la profonde échancre de Sébastopol « perle de la mer Noire » noyée dans la grisaille de l'hiver. Des dizaines de navires de surface et de sous-marins, un vaste échantillon de cette flotte de plus de 300 bâtiments et de 28 sous-marins, qui arborent toujours un drapeau d'un autre âge, blanc à bandes bleues, avec en rouge, la faucille et le marteau.

Querelle des drapeaux — car il faudra bien finir par le remplacer — querelle du serment, querelle des bases et des chantiers navals; rien n'est vraiment réglé en dépit des négociations en cours à Moscou et de la récente rencontre des présidents de la CEI, conclue sur un communiqué aussi ambigu que les précédents. La ville, les équipages et les officiers sont en plein désarroi, le présent est absurde et l'avenir incertain ou bouché.

Si l'on se dispute, c'est sans doute moins pour les navires que pour le prestige, moins sur le fond que sur la forme, et l'on affiche à la face du monde des conflits dignes de Clochemerle. Le haut commandement de la flotte refuse catégoriquement le moindre contact avec un groupe de journalistes étrangers, exceptionnellement autorisés à pénétrer dans cette zone militaire interdite, pour l'excellente raison que ces journalistes sont venus de Kiev et que leur voyage a été organisé par le ministère ukrainien des Affaires étrangères.

Chacun aura donc prouvé ce qu'il voulait prouver. L'amiral Tchernavine, commandant en chef de la flotte ex-soviétique, et l'amiral Kasatonov, commandant de la flotte de la mer Noire, auront fait la haute démonstration que l'Ukraine n'a pas les moyens d'affirmer l'autorité qu'elle revendique sur une partie au moins de cette flotte, toujours aux ordres du seul commandement, théoriquement « communautaire », de Moscou.

## La croix de Saint-André

Les journalistes n'auront pu mettre le pied sur le moindre bateau, interroger le moindre commandant. Quant aux officiers ukrainiens, ils auront plus ou moins fait la démonstration de la mauvaise volonté de l'autre partie. Dans l'affaire, ce qui aurait naguère passé pour l'essentiel — la préservation de secrets militaires — aura été complètement oublié. Pendant que les officiers se chamaillent, les représentants de l'ex-impérialisme avaient tout loisir de parcourir le port et, au besoin, de louer un bateau pour filmer sous tous les angles et sans la moindre entrave les navires de guerre de l'ex-URSS, avec plus de liberté sans doute que dans aucune base militaire occidentale.

Aucun problème non plus pour parler, dans la rue, sur les quais ou sur un ferry qui traverse le port, aux officiers et sous-officiers, vêtus de leur bel uniforme de drap noir. Ils sont loin d'être tous du même avis, mais la plupart trouvent normal que l'État ukrainien souhaite avoir sa flotte et bon nombre d'entre eux, y compris parmi les Russes, se disent disposés à prêter serment de fidélité à l'Ukraine.

Mais peut-être n'auront-ils, en fin de compte, pas à le faire? Les présidents de la CEI semblent s'être mis d'accord pour éviter cette épreuve à des hommes qui avaient tous juré de défendre la « patrie soviétique » et considèrent souvent comme contraire à tous les principes de la morale publique l'idée de prêter un second serment. Seules les nouvelles recrues devraient, en principe, déclarer publiquement leur engagement à servir l'une ou l'autre des Républiques. On a aussi concocté à Moscou le texte d'un serment spécial pour les soldats des forces dites stratégiques, et donc communautaires. Mais, là-dessus, l'Ukraine et la Biélorussie ne sont pas d'accord, tout comme la Moldavie et l'Azerbaïdjan.

Au fil des conversations improvisées, l'impression recueillie recoupe à peu près les résultats du référendum sur l'indépendance de l'Ukraine. Les équipages de la flotte ont voté oui à près de 75%. Mais il ne manque pas non plus d'officiers, faisant écho à leurs collègues réunis au même moment au Kremlin, défendant contre vents et marées, l'unité des forces armées. Ils affirment qu'il est techniquement impossible de diviser la flotte, ou encore que les dirigeants de Kiev sont « militairement incompétents ».

D'autres, plus nombreux apparemment, répondent qu'on ne saurait imaginer des forces unies en l'absence d'État uni. Bref, on nage, on ne sait pas où l'on va. De plus, certains soupçonnent les forces présentées comme communautaires de n'être qu'une institution provisoire, vouée à revenir à la Russie.

## Préoccupations matérielles

Le nouveau drapeau supposé remplace, au terme d'un accord réalisé jeudi à Moscou, le drapeau soviétique pour les forces stratégiques est tout à fait de nature à nourrir ce soupçon : c'est la croix de Saint-André, bleu sur fond blanc, c'est-à-dire tout simplement l'emblème de la vieille marine russe.

Il y a aussi, affleurant dans la conversation, le doute et parfois l'agreur. Tel lieutenant russe ne veut dire qu'une chose : « De toute manière, rien ni personne ne réussira à relever ce peuple. » Quant à son sort personnel : « Ici, je n'ai pas où me loger et ailleurs je n'ai pas où aller. » Tous ne sont pas aussi amers mais les préoccupations matérielles, le logement, sont pour tous un souci essentiel.

Boris Eltsine le sait mieux que personne qui, le jour même, depuis la tribune du Kremlin, promettait monts et merveilles à son public d'officiers : des terrains et « 1000, 2000 ou 3000 \$ pour aider les officiers à construire leur maison. C'est peut-être aléchant, même si le président russe a attendu en vain les applaudissements de reconnaissance, mais l'Ukraine n'est pas non plus en mal d'arguments.

Son président, Léonide Kravtchouk, a offert 350 millions de roubles pour l'entretien des équipages de la flotte, et le climat et l'agrément — relatif — de la vie sur les bords de la mer Noire sont au moins aussi importants. C'était le rêve de tout marin soviétique d'être nommé dans cette flotte. « Aujourd'hui, ils jureraient fidélité à n'importe qui, même au tsar, pour rester à Sébastopol », affirme un capitaine, ex-rédacteur en chef du *Drapeau de la patrie*, le journal de la flotte. Il vient d'être limogé par l'amiral Tchernavine, pour avoir publié un discours de Leonid Kravtchouk sur l'avenir des forces armées ukrainiennes.

## Une flotte à vendre ?

Les médias sont en effet une arme privilégiée de la bataille que se livrent Moscou et le haut commandement d'une part, Kiev de l'autre. Les Ukrainiens se plaignent abondamment des procédés des journaux russes et de la télévision de Moscou, qui, de fait, n'y va pas avec le dos de la cuiller. Même le départ de Sébastopol, à la fin de l'année dernière, du porte-aéronefs ultra-moderne *Amiral Koznetsov* est présenté ici comme un exemple typique de désinformation.

Il ne s'agissait nullement d'une manœuvre surprise destinée à empêcher l'Ukraine de mettre la main sur le « joyau » de la flotte. Le bâtiment, d'abord baptisé *Brejnev*, avait été construit pour la flotte du Nord et l'Ukraine ne l'a jamais revendiqué, pas plus qu'elle ne revendique les deux autres porte-aéronefs actuellement en construction aux chantiers Nikolaev.

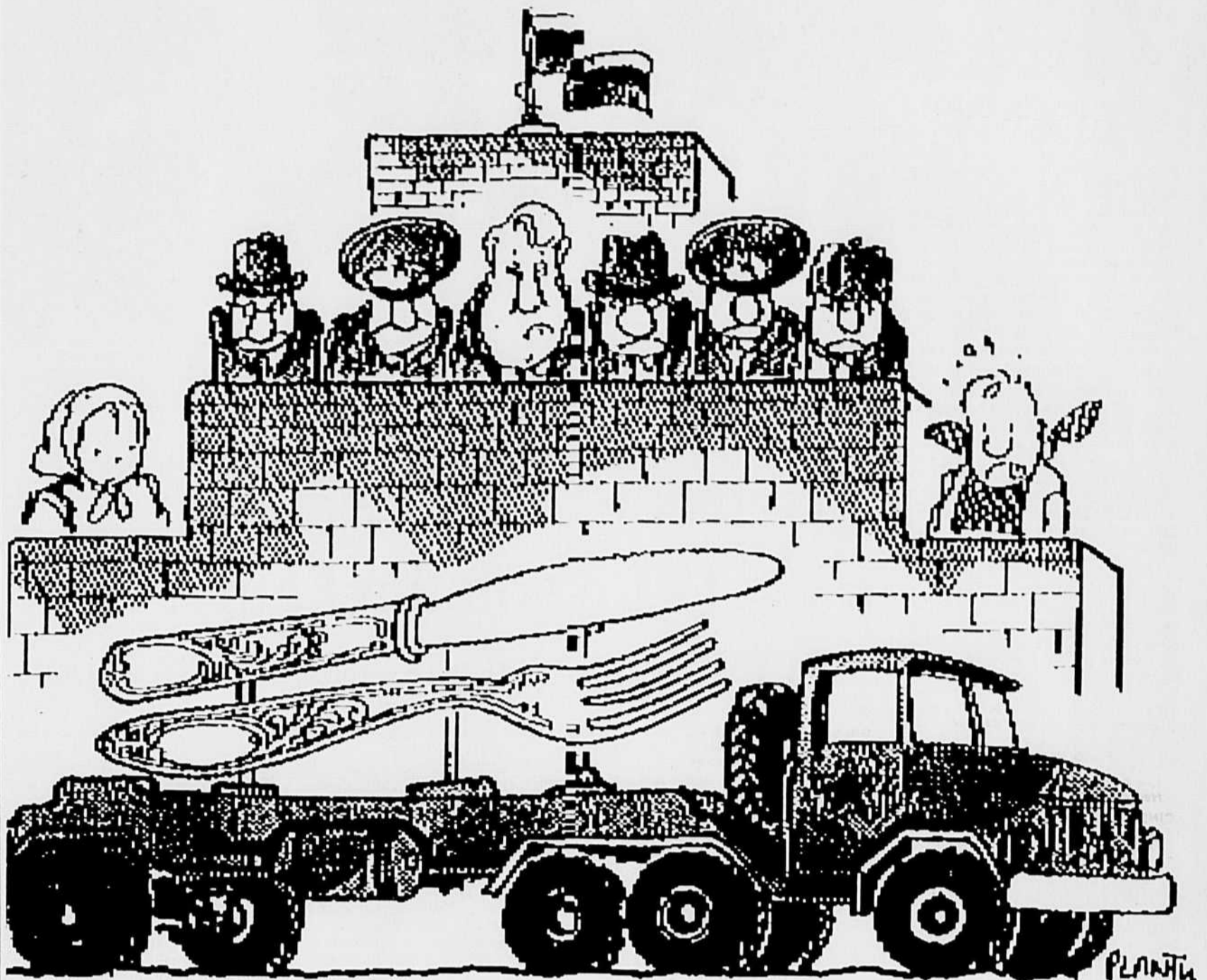
L'avenir de ces chantiers est aussi un sujet de controverse. Même si, selon le capitaine de première classe Danilov, ex-commissaire politique de haut rang devenu « représentant du président Kravtchouk », le problème n'est pas aussi sérieux qu'on le prétend : « Sans révéler de secret militaire, je peux vous dire que la Russie a des chantiers tout à fait capables de construire de grands navires. » Même chose pour les ports.

Sébastopol, reconnu dès la fin du 18e siècle comme un abri naturel sans pareil sur la mer Noire, ne serait pas une perte irréparable pour une Russie qui, affirmant plusieurs officiers ukrainiens, pourrait fort bien, moyennant quelques aménagements techniques, baser sa flotte locale à Novorossiisk.

Mais Sébastopol n'est-elle pas la « ville de la gloire russe », comme le proclament aussi bien les brochures de propagande de l'époque soviétique que les médias de la Russie démocratique? « Si vous voulez parler d'histoire, alors regardons-y de plus près », rétorquent les Ukrainiens, qui à leur tour alignent leurs arguments. Il reste que Sébastopol — 400 000 habitants — a une population aux trois quarts russe, ce qui ne l'a pas empêché de se prononcer à une faible majorité pour l'indépendance de l'Ukraine.

Il reste aussi que, si Sébastopol a toujours une superbe flotte, elle n'a depuis 15 ans pratiquement plus d'eau courante et qu'il faudrait peut-être songer à réparer les réservoirs qui fuient et à acheminer de l'eau si l'on veut vraiment, comme le souhaite la municipalité, permettre aux touristes d'Ukraine, de Russie ou d'ailleurs, de contempler à loisir les beaux navires et leurs fiers drapeaux.

Ce qu'il en restera du moins, car sur ce point tout le monde est d'accord, sauf peut-être les amiraux de l'état-major : il faudra réduire cette flotte largement disproportionnée. Un capitaine propose même une solution bien terre à terre : la vendre et répartir l'argent entre les Républiques de la Communauté.



## L'inflation au galop

Les hausses brutales entretiennent la contestation

Erik Izraelwicz

Le Monde

UN CHOC sans la thérapie? Deux semaines après l'augmentation brutale des prix du 2 janvier, les magasins sont toujours vides en Russie. La multiplication par trois, quatre ou cinq des prix de détail imposée à l'ensemble des Républiques de la Communauté des États indépendants (CEI) par le président russe, M. Boris Eltsine, n'a pour l'instant pas conduit à une amélioration de l'approvisionnement. Dans la population et parmi les députés russes, la contestation de la « thérapie de choc » engagée par Moscou sur le modèle polonais s'étend. Avant-hier, de nouvelles manifestations ont été organisées en Ouzbékistan, où de tels mouvements avaient provoqué la mort d'au moins six personnes le jeudi précédent. Hier, des protestataires se sont également rassemblés à Vladivostok. La réforme des prix n'aura-t-elle été qu'une manœuvre maladroite plongeant l'ex-empire soviétique dans les affres de l'hyperinflation de type latino-américain?

Est-elle, au contraire, le premier pas, douloureux, vers l'économie de marché? Soutenue par les organisations internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), cette stratégie fait naître des risques d'explosion sociale qui inquiètent Moscou mais aussi les capitaux occidentaux.

La réforme des prix est une clé essentielle pour le passage d'une économie centralisée planifiée à une économie de marché. Dans le système soviétique, les prix reflètent davantage des priorités politiques que des réalités économiques. Fixés administrativement, ils ne traduisent ni le rapport entre l'offre et la demande ni le prix de revient des produits. Ils sont davantage le fruit de compromis entre bureaucraties (le parti, l'administration du plan central, les ministères sectoriels...), intégrant ainsi et à des degrés divers des priorités économiques, sociales et politiques.

Exemples : considérés comme des produits de première nécessité, le pain, l'énergie, le ticket de métro ou les habits pour enfants étaient vendus à très bas prix. Biens de luxe, la voiture individuelle, le manteau de fourrure ou la vodka étaient au contraire très coûteux. Les prix étaient ainsi un instrument de la redistribution sociale, le budget central jouant un rôle d'intermédiaire. Schématiquement, les taxes perçues sur les produits de luxe servaient à financer les subventions sur les biens de première nécessité.

Par ce système, le Plan, l'État et le Parti communiste prétendaient orienter à travers la structure des prix, celle de la consommation. Dénoncé à l'envi par de nombreux économistes — parmi les proches de M. Mikhaïl Gorbatchev notamment, — ce système conduisait à des absurdités régulièrement montées en épingle dans la presse soviétique. Et depuis longtemps. Certes, il suffisait de quelques kopecks pour acheter un litre de lait... mais il n'y avait pas de lait dans les magasins d'État. Pour alimenter le bétail, les fermes préféraient acheter du pain — au prix subventionné — que des céréales! La Russie manquait de devises,

mais gaspillait allégrement dans des embouteillages monstres son pétrole vendu à un très bon prix.

Dès 1987, M. Gorbatchev — comme certains de ses prédécesseurs d'ailleurs — avait évoqué une réforme des prix. Annoncée, celle-ci sera constamment reportée pour finalement déboucher sur les hausses d'avril 1991. La désintégration générale du système conduit en fait, en 1991, à un effondrement de la production (une chute de 15% du produit intérieur brut), à une explosion du déficit budgétaire (20% du produit intérieur brut) et de la masse monétaire en circulation.

Avec l'émergence de marchés libres, notamment des marchés de gros, où les prix se fixent en fonction de l'offre et de la demande (les Bourses de marchandises), les prix s'envolent! L'inflation aurait été de 200% sur l'ensemble de 1991, avec un rythme de 600% à 700% en fin d'année — des chiffres à prendre avec prudence, l'appareil statistique n'étant pas moins délabré que le reste. Fondamentalement, le système des prix administrés n'a cependant pas été cassé.

## Un relèvement administré

Avec son équipe de jeunes économistes ultra-libéraux, M. Eltsine annonce, dès octobre, son intention de s'y attaquer. La réforme des prix engagés le 2 janvier par son gouvernement — « kamikaze » — après plusieurs reports — n'est pourtant qu'une première étape. Il ne s'agit pas encore d'une véritable libéralisation, mais essentiellement d'un relèvement administré des prix des principaux produits de consommation. L'État maintient son contrôle sur les prix des produits relevant de « monopoles naturels » (énergie, transport, communications) et sur ceux des produits importants pour la population (pain, lait, sucre, huile...).

« La politique des prix est orientée dans le sens d'un changement des structures existantes, leur rapprochement avec les prix mondiaux sera progressif », explique M. Andréï A. Nechaev, vice-ministre de l'Économie chargé de la réforme des prix. D'ores et déjà, le gouvernement a dans ses cartons une seconde série de hausses pour le printemps. Selon M. Egor Gaidar, vice-premier ministre, les prix à la consommation vont globalement doubler en janvier, puis à nouveau en février. L'inflation va permettre d'absorber une partie des encaisses de la population et va faire revenir les marchandises dans les étalages des magasins. L'approvisionnement s'améliorant, les prix se stabiliseront. Conseillé par la même équipe d'économistes occidentaux que le gouvernement de Varsovie (et notamment par l'Américain Jeffrey Sachs), M. Gaidar veut engager la Russie — et à sa suite les autres Républiques de la CEI — dans un scénario de type polonais. On peut se demander si elle est parfaitement adaptée aux conditions de l'ex-URSS. Le terreau y est en effet bien différent, la situation politique aussi.

Par rapport aux pays est-européens, les Républiques de la CEI souffrent d'abord d'une moindre proximité historique et géographique à l'égard du marché. Soixante-dix ans d'économie centralisée administrée ont modifié les comportements



La multiplication par trois, quatre ou cinq des prix de détail n'a pas encore conduit à une amélioration de l'approvisionnement.

économiques. Alors qu'en Pologne les paysans, privés, ont réagi à la libération des prix en remettant sur le marché leurs produits, il n'est pas sûr que les fermes d'État soviétiques en fassent autant aujourd'hui. La volonté de privatiser l'agriculture, en fin affichée à Moscou, risque de se heurter à un manque de vocations.

Jusqu'à présent, sur 15 millions de salariés agricoles susceptibles de prendre en location des terres, 60 000 à peine se sont portés candidats. Sur le marché kolchozien, un paysan russe ne réduit pas ses prix en fin de journée : il tente de vendre sa marchandise le lendemain et les jours suivants au même prix — un prix libre, certes, mais fixe, car un prix est fixe, — quitte à se retrouver avec des invendus! La planification est aussi dans la tête.

Plus immédiatement, la situation politique apparaît aussi dans l'ex-URSS nettement moins favorable que dans les pays d'Europe centrale. La désintégration du système est beaucoup plus avancée. L'éclatement de l'empire et le début des guerres économiques entre les différentes Républiques rendent plus difficile encore la transition. Le gouvernement russe affirme vouloir jouer le rôle de locomotive. Il l'a fait, non sans difficulté, avec la libération des prix.

La Russie n'évitera cependant l'hyperinflation qu'à trois conditions. Que le chemin vers la liberté complète des prix soit poursuivi. Que les autres réformes de structure qu'impose le passage au marché (fin des situations de monopole, développement de la propriété privée, création d'un système bancaire et financier...) soient engagées simultanément. Qu'une stricte rigueur budgétaire et monétaire soit enfin assurée.

Réduire les dépenses de l'État, fermer les usines les plus inefficaces, accélérer la reconversion du complexe militaro-industriel, remettre en cause certains avantages sociaux, augmenter les impôts, stopper la planche à billets, restaurer l'usage de la monnaie : mener une telle politique nécessite tout d'abord une forte détermination du pouvoir central.

Cela suppose ensuite une adhésion de la population à ce pouvoir. Il n'est pas sûr que l'une et l'autre de ces conditions soient aujourd'hui remplies à Moscou.

Entre la rapidité du tir et sa pré-

cision, M. Eltsine a donc choisi la rapidité. La réforme des prix du 2 janvier est « une opération chirurgicale sans anesthésie », estime l'économiste russe Nikolaï Schmelev. La brutalité de l'opération est approuvée par le FMI. Face à la résistance des structures bureaucratiques et du complexe militaro-industriel, il est vrai qu'un coup de force était nécessaire. L'une des erreurs de M. Gorbatchev aura peut-être été justement d'avoir trop hésité dans ce domaine.

## L'avenir radieux

Une série de nouveaux tirs attendent M. Eltsine. Il lui faut faire preuve maintenant non seulement de rapidité, mais aussi de précision. Dans quelle mesure va-t-il accepter une répercussion de la hausse des prix dans les revenus? Comment va-t-il faire accepter la réduction importante des effectifs de l'État? Comment va-t-il réagir à l'inévitable mécontentement social que vont engendrer le chômage, la diminution du pouvoir d'achat, la dévaluation de l'épargne des petites gens, l'accroissement des inégalités...?

M. Eltsine avait, après le putsch raté du 19 août, un formidable capital politique. À l'instar de M. Nikolaï Schmelev, nombre d'économistes lui reprochent aujourd'hui de ne pas l'avoir utilisé immédiatement — dès septembre dernier — pour engager les réformes nécessaires. Les nouveaux capitalistes russes s'inquiètent aussi de ses projets fiscaux et de ses hésitations sur le droit de propriété des terres. Mais surtout, après l'opération sur les prix, la population commence à douter. Un affaiblissement du leadership à Moscou, serait un mauvais coup pour les réformes économiques.

Lors de ses vœux à la population, M. Eltsine s'est voulu rassurant. « Ce sera dur, mais ce ne sera pas long, six ou huit mois », a-t-il déclaré alors qu'il s'expliquait sur la réforme des prix. Les habitudes sont dures à perdre. Alors qu'il sait que la transition sera longue et douloureuse — la population ne devrait pas en ressentir d'effets positifs avant dix ans, selon l'un de ses conseillers — il promet une amélioration pour très bientôt. Est-ce vraiment la meilleure manière d'entretenir son crédit auprès de l'opinion? La promesse d'un « avenir radieux », les ex-Soviétiques connaissent.



# AVIS PUBLICS

## VENTES EN JUSTICE

### Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

### La Chambre des huissiers du Québec

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A 80449-90, Ville de Boucherville, Partie défenderesse, vs. Bernard Dupéré, Partie défenderesse. Le 31ème jour de janvier 1992, à 10h30, au 2161 De la Rivière, Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Bernard Dupéré, saisi en cette cause, consistant en: 1. télévision Sony KV-1363R Trinitron et acc., 1 vidéo Beta Hi-Fi/serp. 1 Beta et acc., 1 télévision Samsung M1 series Stereo DBX et acc., 1 vidéo Mitsubishi VHS et acc., 1 lecteur de cassette double JVC KDWS et acc., 1 lecteur de cassette double Authentics série et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: GUY GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUSSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A 83232-91 A-82225-91, Ville de Boucherville, Partie défenderesse, vs. Normand Cabana, Partie défenderesse. Le 31ème jour de janvier 1992, à 10h00, au 190 Brault, Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Normand Cabana, saisi en cette cause, consistant en: 2 chaînes en résine de synthèse blanches et acc., 1 table en chrome et en vitre et acc., 1 coussin rose et acc., 1 fauteuil rose et acc., 1 stéréo recine, SVX 200 Pioneer et acc., 1 lecteur de cassette Audio Pioneer CT 960 et acc., et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: GUY GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUSSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO. A 83232-91 A-82225-91, Ville de Boucherville, Partie défenderesse, vs. Normand Cabana, Partie défenderesse. Le 31ème jour de janvier 1992, à 10h00, au 190 Brault, Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: Normand Cabana, saisi en cette cause, consistant en: 2 chaînes en résine de synthèse blanches et acc., 1 table en chrome et en vitre et acc., 1 coussin rose et acc., 1 fauteuil rose et acc., 1 stéréo recine, SVX 200 Pioneer et acc., 1 lecteur de cassette Audio Pioneer CT 960 et acc., et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: GUY GAUCHER, huissier, (514) 461-3340. MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUSSIERS, 1505 Place de l'Hôtel de ville, S. 106, St-Bruno, Québec, J3V 5Y6.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, MARIÉ-CLAUDE LAVOIE, Partie défenderesse c. HENK HAUSSTEIN, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à HENK HAUSSTEIN, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, Province de Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce, affidavit, déclaration de l'avocat, avis de la partie défenderesse, certificat du pratonataire été remise au greffe à l'intention de HENK HAUSSTEIN. Lieu: Montréal. Date: 10 janvier 1992. DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A. MARIÉ-CLAUDE LAVOIE, LAHAYE, CHARTRAND, MOISAN, BOUCHER, GAUDREAU, DORAY, 28 Notre-Dame Est, Bureau 202, Montréal, Qc. H2V 1R9. Tél: 514-878-1316.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, MARIÉ-CLAUDE LAVOIE, Partie défenderesse c. HENK HAUSSTEIN, Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à HENK HAUSSTEIN, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, à Montréal, Province de Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête en radiation d'enregistrement a été remise au greffe à l'intention de ROBERT CARRIÈRE et GILLES COTÉ. Lieu: Montréal. Date: 16 janvier 1992. MARIÉ-HELENE BÉLISLE.

**Société d'énergie de la Baie James**

**PROJET — SIÈGE SOCIAL**  
APPEL D'OFFRES 92-0004  
COMMANDE OUVERTE POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ET D'ACCESSOIRES DE BUREAU

Prix du document: 25,00 \$ (Toutes taxes incluses)  
Garantie de soumission: AUCUNE  
Date et heure limites de réception des soumissions: **Mardi le 18 février 1992 à 15 h 30, heure de Montréal.**

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES**  
Direction Approvisionnement  
22e étage  
800, boul. de Maisonneuve Est  
MONTRÉAL (Québec)  
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Mme Susie Léveillé au (514) 985-7900.

**Richard Toupin**  
Chef de service Achats

**CÉGEP de Saint-Jérôme**  
455 rue Fournier  
Saint-Jérôme, Québec  
J7Z 4V2  
Tél.: (514) 436-1580

**APPEL D'OFFRES**  
PROJET : 1456  
**MODIFICATIONS AU SYSTÈME DE VENTILATION DU PAVILLON GERMAIN - BÉLANGER 303, rue Parent, Saint-Jérôme**

Le Cégep de Saint-Jérôme demande des soumissions pour le projet mentionné en rubrique, selon les plans et devis préparés par le bureau d'ingénieurs Savioie et Julien, Ingénieurs-Conseils.

Sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs détenant une licence appropriée en vertu de la loi entrepreneurs de construction. L'entrepreneur en ventilation est considéré comme entrepreneur général et doit fournir un prix pour la totalité de tous les travaux incluant ceux en ventilation, ceux en électricité et les autres décrits aux plans et/ou au devis.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements seront disponibles aux Services de l'approvisionnement du Cégep de Saint-Jérôme, sur dépôt de cinquante dollars (50,00 \$), lequel sera remboursé après retour des documents, aucun document ne sera envoyé par la poste.

Tous les entrepreneurs devront déposer leur soumission sur les formulaires prescrits à cette fin au Bureau des Soumissions Déposées (B.S.D.C.), mercredi, le 12 février 1992, à 14H00.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du propriétaire, équivalent à au moins 10% de la soumission ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pendant trente (30) jours de la date soit jusqu'au 24 mars 1992 inclus.

Les soumissions seront ouvertes publiquement, jeudi, le 20 février 1992 à 15H00 au Cégep de Saint-Jérôme, à la Salle du conseil, local C-331.

Toute soumission qui ne serait pas complétée conformément aux instructions aux soumissionnaires ou qui ne serait pas accompagnée de documents requis dûment complétés sera rejetée.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

**André Leduc**  
Coordonnateur  
Services de l'approvisionnement

**LES MOTS CROISÉS**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**Horizontalement**

- 1—Elle a écrit de nombreux romans policiers. — Vieux ou.
- 2—Temps libre. — Orifice du vagin.
- 3—Emploi d'un nom propre à la place d'un nom commun.
- 4—Insecte. — Aide-mémoire pour débutants.
- 5—Monnaie danoise. — Cri des bacchantes. — Durillon.
- 6—Silicate de magnésium. — Dire en criant.
- 7—Général français (1758-1812). — Rhodium. — Songea.
- 8—Docteur de la loi musulmane. — Élargir.
- 9—Sélénium. — Légumineuse. — Quelqu'un. — Gallium.
- 10—Défendus.
- 11—Récipient. — Coquine.
- 12—Alliage de cuivre. — Cristalliser, en parlant du sucre.

**Verticalement**

- 1—Qui fait un bruit de

vagues.

- 2—Convenable. — Polonium.
- 3—Conforme aux rites. — Anion.
- 4—Égal. — Soumet à la cémentation.
- 5—Macaque. — Habileté.
- 6—Découvrir. — Sans eau.
- 7—Jeune enfant. — Masse de pierre.
- 8—Échapper. — Eau-de-vie.
- 9—Utilise. — Persan.
- 10—Famille comprenant l'olivier.
- 11—Quatre. — Sa capitale est Oslo.
- 12—Nuire. — Mettre de niveau.

**Solution d'hier**

- 1 COHERITTIÈRES
- 2 ABUSIVE
- 3 PORTER
- 4 LE SALOPEL
- 5 TALIÈNE
- 6 L'AVIÈZ-ROU
- 7 L'AMIANTE
- 8 GORGER
- 9 RUDE
- 10 AIDER
- 11 ANEMIER
- 12 SERIER

**AVIS PUBLICS**  
**HEURE DE TOMBÉE**  
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

**Publications du mardi:**  
Réservation avant 16h00 le vendredi.

*Pierrette Rousseau,*  
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**  
Dans l'affaire de la faillite de: **HUGH L. WARD** 1800 Jean Leduc Montréal, Qc

**AVIS** est par les présentes donné que le susdit débiteur a fait cession de ses biens le 9 janvier 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29 janvier 1992 à 15h00 au bureau du syndic. Montréal, le 21e jour de janvier 1992.

**PAUL B. DAoust, syndic**  
5427 rue Beaubien est (angle l'Assomption) Montréal, QC H1T 1W7  
Tél: 725-7507, Fax: 725-0131

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:**  
2525-5845 Québec Inc. aussi connue sous le nom « Claret & Cie », dans la ville d'Outremont, district de Montréal dans la province de Québec.

**DÉBITRICE**  
**AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**  
(Art. 102 (1))

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE** donné que 2525-5845 Québec Inc. a déposé une cession le 8<sup>e</sup> jour de janvier 1992, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29<sup>e</sup> jour de janvier 1992 à 10:30 heures, au bureau du syndic au 1, Place Ville Marie, bureau 2400, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

Date de Montréal, ce 14<sup>e</sup> jour de janvier 1992.

Sylvain Vincent, administrateur

**CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG INC.**  
Syndic  
1, Place Ville Marie, Bureau 2400  
Montréal (Québec) H3B 3M9  
Tél.: (514) 875-6060

**Hydro-Québec**

**APPELS D'OFFRES**  
pour 14 h heure de Montréal

<b>BCZ.20023.F</b> le mardi 4 février 1992	<b>EDP.25775.A</b> le mardi 4 février 1992	<b>LSN.10244.F</b> le mardi 4 février 1992	<b>FCP.27651.A</b> le mardi 11 février 1992
212 175 BOULONS À TÊTE HEXAGONALE, ACIER INOXYDABLE	Région Richelieu INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ANCRAGES	1 600 AMORTISSEURS DE VIBRATIONS, TYPE "FARGO"	Poste Frontenac-1 Québec CONSTRUCTION DE BASSINS DE RÉCUPÉRATION D'HUILE
Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 200 000 \$	Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 20 000 \$
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)

<b>HSW.12288.A</b> le mardi 11 février 1992	<b>LCP.28750.A</b> le mardi 11 février 1992	<b>MPJ.22501.A</b> le mardi 18 février 1992
Région Mauricie ENTRETIEN SANITAIRE DES BUREAUX ET AUTRES PIÈCES DU CENTRE ADMINISTRATIF SITUÉ AU 75 - 119E RUE, SHAWINIGAN-SUD, QC	Région Maisonneuve Poste Mascouche CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE COMMANDE, INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GENIE CIVIL	Région Manicouagan Poste Arnaud Comté de Duplessis INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE MOTORISÉE
Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 200 000 \$	Garantie de soumission: 15 000 \$
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUÉBEC**  
GROUPE EXPLOITATION RÉGIONALE  
Direction Approvisionnement de l'exploitation  
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif  
140, boul. Crémazie, ouest, 10e étage  
Montréal (Québec) H2P 1C3

Pour renseignements: (514) 385-2830

LE MONTANT DE 25 \$ EST NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone de télécopieur et/ou de télécopieur lors de sa demande du document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,  
Achats, Contrats et Surplus d'actif  
René Cantin, ing.

- J'aimerais ça sortir avec Brigitte.  
- Trop tard, elle est sortie ! En vélo avec David !

Allez ! Faites du vent, pas du ventre.  
Quand on est bien, on est plus beau.

**PARTICIPATION** À vous de jouer.

**Avis public**

**Ville de Montréal**

**Service du greffe**

**ORDONNANCES**  
Avis est donné que le Comité exécutif, à sa séance du 15 janvier 1992, a édicté les ordonnances suivantes:

**Ordonnance no 7**  
Ordonnance sur les règles de régie interne des comités-conseils d'arrondissement édictée en vertu du Règlement sur les comités-conseils d'arrondissement (7988, modifié). CE92 00127.

**Ordonnance no 11**  
Ordonnance fixant le tarif des droits exigibles pour les différents permis et services édictée en vertu du Règlement concernant la construction des bâtiments dans la ville de Montréal (1900, modifié — article 2.4). CE92 00153.

**Ordonnance no 49**  
Ordonnance relative à la Fête des Neiges édictée en vertu du Règlement concernant les enseignes, panneaux-réclame et modules publicitaires (5128, modifié — article 41.1). CE92 00150.

**Ordonnance no 53**  
Ordonnance relative à la Fête des Neiges édictée en vertu du Règlement sur le bruit (4996, modifié — article 19.3). CE92 00150.

Copies de ces ordonnances peuvent être obtenues au bureau du Greffier, bureau 16, à l'hôtel de ville.

**Le greffier de la Ville**  
**LÉON LABERGE**  
Hôtel de Ville,  
Montréal, le 17 janvier 1992

**appel d'offres**

**Gouvernement du Québec**  
**Ministère des approvisionnements et services**  
**Direction générale des Approvisionnements**

Projet	Description	Livraison
2009	1810 paquets d'hiver pour agents et agentes de la Sûreté du Québec.	Montréal
2011	Approvisionnement en épicerie pour quatre (4) centres de détention de Montréal, pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 1992 au 31 mars 1993.	Montréal
2012	1 système d'insertion et d'expédition de courrier haute densité.	Ste-Foy

**Clôture des soumissions:**  
4 février 1992 à 15 h.

2004	Luminaire pour aire de stationnement.	Montréal
2006	Luminaire profilés de rue.	Différents endroits
2008	4 chargeuses articulées sur pneus, 4 X 4, 1992, 1,5 m <sup>3</sup> .	Québec

**Clôture des soumissions:**  
6 février 1992 à 15 h.

2005	36 camions, 1992, 4 X 2, ayant une MTC de 15 875 et 17 680 kg.	Québec
------	--	--------

**Clôture de la soumission:**  
7 février 1992 à 15 h.

2002	46 253 litres de lubrifiants (recyclés) 2558 kg de graisses (recyclées).	Différents endroits
2003	471 823 litres de lubrifiants (vierge) 16 600 kg de graisses (vierge).	Différents endroits

**Clôture des soumissions:**  
21 février 1992 à 15 h.

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au: Ministère des Approvisionnements et Services Direction générale des approvisionnements Bureau des appels d'offres 575, rue Saint-Amable, 4e étage Québec (Québec) G1R 5N9 Tél.: (418) 643-5438

Le ministre se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

**PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE - ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI**

Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjudger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

**Le directeur général des approvisionnements, Jean-Claude Careau, ing.**

**Québec**

**LA METEO**

Accu-Weather® prévisions météorologiques jusqu'à midi, le 21 janvier y compris les hautes et basses températures pour les villes.

**Situation générale:**  
La vague de froid est terminée et le Québec bénéficiera d'un léger réchauffement.

Malgré quelques bandes de nuages qui donneront çà et là quelques flocons, les conditions demeureront plutôt ensoleillées grâce à une crête de haute pression qui glissera d'ouest en est sur le sud de la province. Seuls les secteurs du sud-ouest québécois seront touchés par un peu plus de nuages avec l'approche d'une faible dépression tôt en matinée.

A long terme, les températures retrouveront des valeurs plus douces sur l'ouest de la province avec un retour à des valeurs plus saisonnières d'ici à jeudi.

**MONTREAL**  
Faible neige cessant en après-midi. Dégradation par la suite. Max.: -12. Min.: -19. Mercredi: ensoleillé.  
LEVER DU SOLEIL 7 h 27  
COUCHER 16 h 44

**QUÉBEC**  
Région d'Abitibi, Témiscamingue: quelques flocons en matinée. Dégradation par la suite. Max.: -13. Min.: -24. Mercredi: ennuagement. Ventoux.  
Reservoirs Cabonga et Gouin: nébulosité partielle avec quelques flocons en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: -17. Min.: -29. Mercredi: ennuagement.

Pontiac-Gatineau et Lièvre: quelques flocons en matinée. Dégradation par la suite. Max.: -13. Min.: -23. Mercredi: ensoleillé.  
Laurentides: dégradation en matinée. Max.: -13. Min.: -23. Mercredi: ensoleillé.  
Hull: faible neige cessant tôt en après-midi. Dégradation par la suite. Max.: -10. Min.: -17. Mercredi: ensoleillé.  
Trois-Rivières et Drummondville: nébulosité partielle. Quelques flocons en matinée. Dégradation par la suite. Max.: -12. Min.: -22. Mercredi: ensoleillé.  
Québec, Beauce: ennuagement suivi de quelques flocons. Max.: -13. Min.: -20. Mercredi: ensoleillé.  
Estrie: nuageux avec éclaircies et quelques flocons. Dégradation en après-midi. Max.: -11. Min.: -20. Mercredi: ensoleillé.  
La Tuque, Lac St-Jean, Saguenay, Réserve des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -17. Min.: -25. Mercredi: ensoleillé.  
Charlevoix et Rivière-du-loup: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -16. Min.: -24. Mercredi: ensoleillé.  
Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-monts et Parc de la Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -16. Min.: -22. Mercredi: ensoleillé.  
Gaspé et Parc Forillon: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -15. Min.: -23. Mercredi: ensoleillé.  
Baie-Comeau: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -18. Min.: -25. Mercredi: ensoleillé.  
Sept-Îles: devenant nébulosité partielle. Quelques flocons en après-midi. Max.: -18. Min.: -26. Mercredi: ensoleillé.  
Basse Côte-Nord: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -18. Min.: -27. Mercredi: ensoleillé.  
Anticosti: nébulosité partielle. Possibilité de chutes de neige. Max.: -16. Min.: -25. Mercredi: ensoleillé.  
Source: Environnement Canada

**LE DEVOIR**  
Service de Publicité  
842-9645

# DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## Les silences et les outrances de The Gazette

### Des « oublis » et des obsessions qui tendent à noircir systématiquement l'image du Québec

Josée Legault et Gary Caldwell

Respectivement du département de Science politique de l'UQAM et de l'Institut québécois de recherche sur la culture

LE 17 DÉCEMBRE 1991, l'Assemblée nationale inaugurerait les fêtes du Bicentenaire des institutions parlementaires du Québec. Dans les jours qui ont précédé et suivi cet événement, la plupart des grands quotidiens québécois consacraient articles, chroniques, éditoriaux ou analyses historiques à ces deux siècles de démocratie.

Pendant ce temps, *The Gazette*, seul quotidien anglophone de Montréal, ne souffrait mot de ce qui marquait, après tout, l'instauration au Québec d'institutions parlementaires britanniques ! Nous nous sommes donc demandé ce qui pouvait bien expliquer un tel silence, et avons décidé d'envoyer à ce quotidien un article dans lequel nous tentions de répondre à cette interrogation.

Dans cet article (malheureusement refusé par *The Gazette*), nous expliquions aux lecteurs de ce journal, de toute évidence mal informés, comment l'Acte constitutionnel de 1791 (créant les colonies du Bas et du Haut-Canada), avait permis quelque

### Le Bicentenaire des institutions parlementaires du Québec, un événement inexistant pour le quotidien anglo-montréalais.

soixante années plus tard, l'instauration du parlementarisme au Québec. Nous ajoutions que cet Acte avait lui-même été rendu possible par l'Acte de Québec de 1774 et par la victoire contre les Américains en 1775.

#### Une rhétorique insidieuse

Mais — là était sans doute le problème — nous faisions également, dans cet article, une critique de la couverture factuelle et de la politique éditoriale de ce quotidien, lesquelles se démarquent de plus en plus par des positions et une rhétorique anti-Québec. Nous épargnerons donc aux lecteurs du DEVOIR une analyse historique à laquelle ils ont déjà eu droit en ces pages, et passerons plutôt à la critique que nous y faisons et aux raisons qui nous y ont menés.

Précisons tout de suite que nous étions présents à l'inauguration officielle des festivités marquant le Bicentenaire, et que nous y avons même rencontré un journaliste de *The Gazette*, en grande conversation avec le député indépendant Richard Holden. Le matin du 18 décembre, nous avions donc très hâte de voir ce que *The Gazette* pourrait bien faire d'un événement rappelant la vitalité et les racines profondes de la démocratie québécoise, habituellement si décriée dans ses pages.

Évidemment, pas un mot ! Par contre, nous y trouvons la dose habituelle d'articles sur la possibilité de

violence dans un Québec indépendant et sur l'assaut implacable » dont la langue anglaise serait victime au Québec (dixit Robert Keaton).

Armés de patience, nous espérions au moins un éditorial dans les jours qui suivirent. Mais rien. Sans surprise aucune, l'éditeur en chef Norman Webster préférait consacrer son papier du samedi au sort terrible des Anglo-Québécois et à l'attente cruelle dans laquelle ils se retrouvent face à un Québec qui doit leur donner un sentiment d'appartenance (« *Anglos must be made to feel they belong* », 21 décembre 91).

#### Explications d'un curieux silence

Nous avons donc avancé quelques hypothèses pouvant expliquer l'absence de tout reportage sur le Bicentenaire et la répétition ad nauseam de lamentations « keatonnesques » qu'avait clairement préférée ce journal :

1— *The Gazette* n'avait peut-être pas reçu les communiqués de presse annonçant l'événement, ou avait peut-être été incapable de déchiffrer la signalisation « en français seulement » menant au Parlement. Se rappelant y avoir vu un de leurs journalistes, nous avons abandonné ces deux hypothèses.

2— Dans l'idéologie néolibérale de *The Gazette* et d'une partie importante du leadership anglo-montréalais, le parlementarisme britannique est devenu moins intéressant et sexy que la beaucoup plus américaine Charte canadienne des droits et libertés. Après tout, aucun « droit » ne fut discuté ou accordé lors de cet événement. On nous y rappela plutôt nos « responsabilités » démocratiques : un sujet pas très à la mode dans les éditoriaux récents de *The Gazette*, dont deux ont pris implicitement parti pour l'intervention de l'armée canadienne dans l'éventualité de la séparation du Québec.

3— Après avoir pleinement assumé notre désespoir devant un tel manque à l'information, nos nombreuses années de lecture attentive et méthodique de ce journal nous ont aidés à mieux comprendre. Serait-ce — nous n'osions que murmurer cette hypothèse — que *The Gazette* entendait « protéger » ses lecteurs anglophones et immigrants du traumatisme terrible qu'ils auraient subi, en apprenant qu'ils vivaient dans la plus vieille démocratie en Amérique du Nord ?

Après tout, ils pourraient aller jusqu'à choisir de rester dans un Québec souverain qui ne renierait en rien son héritage politique britannique, et ce pendant que le Canada poursuivait sa chute dans le tourbillon américain et que le dernier coup de canon pour les libertés britanniques en ce continent serait sans doute tiré à Québec !

Certains lecteurs de *The Gazette* savent sûrement que l'Acte de Québec de 1774 et la victoire contre les troupes américaines en 1775, sont en partie l'oeuvre de Lord Dorchester. Cependant, lorsqu'arrive le temps de célébrer l'héritage réel de cet homme, ce journal se fait particulièrement discret. Et pourtant, il y a de cela quelques années. *The Gazette* faisait tout un plat de l'affaire du « boulevard » Dorchester...



#### Un héritage commun nié et ignoré

Il y a de quoi se demander si *The Gazette* sait que Dorchester était beaucoup plus qu'un simple nom de rue « anglais » (contrairement au périodique *Forces* — bilingue et financé par Hydro-Québec — qui a placé la statue de Dorchester au centre de la page couverture de son numéro spécial consacré au Bicentenaire). Mais être capable d'assumer son héritage politique collectif, ce qui requiert un certain sens de la collectivité, semble bien difficile pour *The Gazette*, surtout lorsque vient le temps d'identifier les anglophones à la collectivité globale à laquelle ils appartiennent, soit le Québec.

Pour une raison ou pour une autre, ce journal devient dangereusement a-historique (ou pervertit l'Histoire lorsqu'il en fait mention), et fait une couverture événementielle qui désinforme des lecteurs, dont la majorité ne lit aucun quotidien francophone. Le résultat est peu rassurant. Le Québec et les francophones en ressortent inévitablement perdants.

#### L'actualité « revue et corrigée »

Voici quelques exemples récents parmi d'autres de l'actualité « revue et corrigée » par *The Gazette* :

1— Seul quotidien québécois à le faire, *The Gazette* a appuyé en éditorial les positions de Stephen Scott, qui prône l'intervention de l'armée canadienne si le Québec déclare son indépendance. Pis encore, cet éditorial désinformait les lecteurs en qua-

lifiant les délires de Scott de « vérités évidentes » (*plain truths*) et en ne faisant aucune mention du simple fait que les « analyses » de Scott sont extrêmement marginales par rapport à celles des constitutionnalistes québécois et canadiens.

2— *The Gazette* continue de permettre à William Johnson d'écrire sur ses deux fixations préférées (l'anglophobie et le « crypto-nationalisme » au Québec), ce qui ne fait qu'alimenter la paranoïa de certains milieux anglo-montréalais.

3— Dans la foulée de l'affaire Marcellus François, *The Gazette* a publié presque quotidiennement articles et chroniques sur tout ce qui pouvait ressembler de près ou de loin à du « racisme » ou de l'« intolérance » au Québec. Certains jours, on atteignait quatre articles par édition ! Lorsqu'on y ajoutait les chroniques hebdomadaires de Matthew Fraser sur le « racisme » et l'« intolérance » qu'il semblait voir partout en France et à Paris, l'effet était dévastateur.

Quiconque aurait atterri au Québec et n'aurait lu que ce journal, n'aurait pu faire autrement que de se croire en plein Quatrième Reich, ne serait-ce que parce qu'il se trouvait dans un État francophone. Fraser n'a-t-il pas écrit que l'anglophobie et la xénophobie sont des traditions profondément enracinées en France (22/7/91) ; ou que « le genre de nationalisme populiste derrière le succès politique de Le Pen, n'est pas sans rappeler certains aspects du nationalisme québécois. Il est basé sur une conception collective ethno-

gistique de la nation (en français dans le texte), par opposé à l'idée de la loyauté partagée envers le même État, lequel à son tour accorde des droits aux individus » (15/7/91).

Le même jour que Fraser nous proposait ce parallèle douteux, *The Gazette* publiait à la « une » un article sur une famille chilienne épuisée d'avoir à se battre pour se faire accepter au Québec (titre : « *Quebec defeats Chilean family. Worn out by struggle for jobs, full acceptance* ») ; en page A-3, on retrouvait un article sur des graffitis racistes (titre : « *Erased racist graffiti reappears in East End. Some residents of the area are afraid violent incidents may increase* »), et un autre sur les activités du Ku Klux Klan dans la région de Sherbrooke (titre : « *Members of KKK hand out copies of Klan newspaper* »).

4— Dans l'affaire Grande-Baleine, nul besoin de dire que les éditoriaux de ce quotidien ont systématiquement pris position contre le gouvernement québécois, le blâmant exclusivement pour le bordel des derniers mois.

5— Pendant l'affaire Mordecai Richler, l'équipe éditoriale et les *columnists* (à l'exception d'Ed Bantley) se sont unis pour dénoncer ce qu'ils considéraient être une réaction nettement exagérée de la part des francophones face à un article (celui de *New Yorker*) qu'ils voyaient comme essentiellement fidèle à la réalité. De l'article de fond (« *What's all the fuss about ?* », 21/9/91), aux éditoriaux (« *Our boring tribal troubles* », 19/9/91), le message aux lecteurs était on ne peut plus clair.

6— Afin de commémorer le 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal (tiens donc !), *The Gazette* décidait tout récemment de publier un court billet quotidien sur un événement ayant eu lieu à pareille date dans le passé, se servant d'extraits de *The Gazette*, ce journal se présentant comme « ayant enregistré l'histoire de Montréal depuis 1778 ». Pour ce qui est du Québec, c'est définitivement une autre « histoire »...

Jusqu'à maintenant (quoi qu'il soit encore tôt pour juger), nous avons eu droit au méchant Jacques Parizeau haranguant cette pauvre Sun Life en 1977, aux méchants frères Rose condamnés suite à la Crise d'octobre ; et à l'Acte d'Union de 1840, présenté comme « le fondement du bonheur et de la prospérité des Canadas » (aucun mot sur l'imposition de cet Acte à la suite du Rapport Durham, sur les rébellions de 1837-38 ou encore sur l'interdiction de la langue française). Difficile de ne pas admettre que les lecteurs de ce journal commencent à souffrir de graves « déficiences informationnelles ».

7— Versant carrément dans le ridicule, l'éditorial de Noël de cette année, comparait le nationalisme québécois aux missiles nucléaires du Kazakhstan (24/12/91), en disant espérer que le jour du 25 décembre, nous pourrions tous nous en reposer !

#### Une stratégie concertée ?

Nous sommes parfaitement conscients que notre relation des sept exemples précités comporte une part d'interprétation. Nous l'admettons pleinement et sommes prêts à en débattre.

Par contre, l'absence totale de couverture du Bicentenaire dans les jours qui ont précédé ou suivi son inauguration, voilà un fait objectif facile à mettre en lumière. Il n'y a qu'à constater la couverture faite de l'événement dans les autres quotidiens, ou encore la présence surprenante d'un journaliste de *The Ga-*

zette à ladite cérémonie...

Devant cette liste d'exemples loin d'être exhaustive, il y a lieu de se demander s'il n'y aurait pas, à *The Gazette*, quelque chose ressemblant dangereusement à une stratégie concertée. Une stratégie dont le principal objectif serait de dresser un portrait le plus négatif possible du Québec et des Franco-Québécois (sauf ceux qui sont bilingues, fédéralistes ou mariés à des anglophones).

Mais avant que le *columnist* Don MacPherson n'y voie une autre « théorie du complot » (nous savons qu'il aime bien cela), nous tenons à préciser que nous parlons bien ici de « stratégie » politique et non de complot. Nous prétons simplement à *The Gazette* l'intelligence nécessaire à sa mise sur pied.

À bien y penser, c'est peut-être nous qui avons comploté avec John MacCallum et Solange Chaput-Rolland, qui publiaient récemment dans la même *Gazette* (les chanceux !) des articles dénonçant respectivement la « rhétorique systématiquement anti-Québec » et les « incitations à la violence » que l'on retrouve dans ce quotidien.

Lorsqu'on ajoute à ce petit groupe tous ces Québécois (francophones et anglophones) qui ont littéralement honte de lire ce journal en public, on est tenté de croire que son tirage élevé (quoique *The Gazette* ait perdu 10 000 lecteurs au cours de la dernière année), ne prouve rien quant à la qualité de l'information qu'on y retrouve. LE DEVOIR, par exemple, réussit à publier le meilleur quotidien du Québec (en termes de contenu et d'analyses), et ce, malgré un tirage limité.

#### Parler en anglais en public !

Quant au Bicentenaire (ce grand oublié), nous étions honorés d'y être invités, ce qui nous a permis de rencontrer et de discuter avec certains de nos députés : Robert Libman, Neil Cameron ou Richard Holden. Prenant notre courage à deux mains, nous avons discuté avec eux en anglais et en public, malgré cet « assaut implacable » que subit la langue anglaise au Québec.

Nous tenons donc à informer M. Keaton et *The Gazette* que pendant ces festivités, la langue de Shakespeare a été parlée et entendue. Nous attestons également du fait qu'aucune personne ayant parlé anglais (pas même le *Lord Anglican Bishop* de Québec qui était présent) n'a été arrêtée, poursuivie ou n'a payé d'amende à la *Language Police* pour avoir parlé une langue pourtant « implacablement assaillie ».

En choisissant volontairement de ne pas informer ses lecteurs d'un événement qui concerne tous les citoyens du Québec, *The Gazette* aura également privé ses jeunes lecteurs d'une information intéressante. En effet, l'Assemblée nationale organise le concours « Jeunes démocrates », ouvert à tous les étudiants d'écoles secondaires et de cégeps, et dont le gagnant ou la gagnante s'envolera vers Athènes, berceau de la démocratie occidentale. Nous sommes certains que tout au moins les lecteurs d'origine grecque de ce journal auraient apprécié être mis au courant...

En fait, à moins que *The Gazette* ne fasse pénitence et décide de devenir un véritable agent d'information (et non seulement de représentation pour une certaine anglophonie montréalaise), ses lecteurs devront se tourner vers des journaux francophones comme *La Presse* et LE DEVOIR afin d'être mieux informés sur nos institutions parlementaires d'origine britannique. L'Histoire nous joue parfois de ces tours...

## S.O.S. pour la démocratie au Togo et en Afrique

### Les putschs militaires ne doivent plus arrêter le processus de démocratisation au sud du Sahara

Yao Assogba

Professeur au département des sciences humaines de l'Université du Québec à Hull

LE 28 NOVEMBRE dernier, un putsch militaire a été perpétré au Togo. Un mois plus tard, un gouvernement « élargi » était mis sur pied dans ce petit pays d'Afrique de l'Ouest, et un pacte était signé avec l'armée pour qu'elle se tienne à l'écart des luttes politiques. Un pacte incertain ?

En cette fin de XX<sup>e</sup> siècle où tous les peuples de la Terre, toutes les nations aspirent manifestement à la liberté, à la démocratie, les putschs militaires ne risquent-ils pas de compromettre, encore une fois, le rendez-vous de l'Afrique avec l'Histoire ?

#### Un vent venu du Nord

Le vent de démocratie venu de l'Europe de l'Est, encouragé par le Sommet franco-africain de La Baule, le 21 juin 1990, au cours duquel le pré-

sident Mitterrand invita les chefs d'État africains à « s'engager sur la voie démocratique », a soufflé sur le Togo.

Depuis le 5 octobre 1990, le peuple togolais s'était engagé contre vents et marées dans un processus de démocratisation. Ce vaste mouvement socio-politique a permis la manifestation publique des partis politiques, des syndicats, des associations communautaires et l'émergence d'une société civile. Au prix de la violence, de la répression et des dizaines de morts, une Conférence nationale souveraine a pu être organisée à Lomé de juillet à août 1991.

Véritables « états généraux » à l'africaine, la Conférence nationale a rassemblé les différentes couches sociales du pays. Elle a été l'occasion historique de faire le bilan critique de 24 ans de dictature et de mal-développement, puis d'élaborer des programmes d'action devant permettre l'instauration de la démocratie.

Les deux principaux organes politiques de démocratisation mis sur

pied par la Conférence nationale étaient le Haut-Conseil de la République (HCR), censé jouer le rôle de parlement transitoire, et le gouvernement de transition dont le premier ministre, Me Joseph Kokou Koffigoh, a été élu démocratiquement par lesdits états généraux.

Depuis septembre 1991, l'armée est intervenue à trois reprises (le 1<sup>er</sup> octobre, le 8 octobre et le 28 novembre). Et ceci, chaque fois que le gouvernement de transition et le HCR ont rendu exécutoires les décisions de la Conférence nationale.

#### La force de l'exemple... dans les deux sens ?

Avec la démocratisation du Bénin, amorcée en février 1990 par la première de ces fameuses « conférences nationales » qui ont fait école, on croyait avoir trouvé une voie originale pour sortir l'Afrique subsaharienne de l'impasse politique et économique qui la marginalisait de plus en plus sur la scène mondiale.

L'exemple du Bénin a été suivi par le Congo, le Togo, le Niger, le Mali, le

Cap-Vert, la Zambie. Il est vrai que dans certains États africains comme Madagascar, le Zaïre, le Burkina Faso, le Cameroun et la République centrafricaine, le virage vers la démocratie marque plus ou moins le pas, à travers les luttes entre les pouvoirs autocratiques en place et les partis d'opposition.

Mais le coup d'État militaire contre la démocratie au Togo est contre-courant de l'histoire mondiale de cette fin de siècle. Si les soldats togolais réussissaient à bloquer le processus devant mener aux élections libres prévues pour cette année, ce serait peut-être un coup fatal à la démocratisation. Non seulement au Togo, mais aussi dans toute l'Afrique francophone.

Tout comme en 1963 le premier putsch militaire en Afrique francophone indépendante avait eu lieu au Togo — donnant ensuite le ton à une série de coups d'États militaires ailleurs en Afrique —, on peut craindre que la situation actuelle au Togo ne déclenche une série de putschs militaires dans le Continent noir.

À la fin de ce siècle où la liberté et la démocratie sont à l'ordre du jour ; au moment où l'Afrique noire essaie de s'inscrire de nouveau au rendez-vous de l'Histoire, il est permis de se demander, avec un journaliste de *Jeune Afrique* : « *L'armée est-elle, dans nos pays, soluble ou non dans la démocratie ?* »

#### Changement interne, changement international

Par ailleurs, force est de reconnaître que l'Afrique subsaharienne, malgré la volonté et la détermination historiques de ces nouvelles élites appuyées par les peuples, ne peut envisager d'instaurer des sociétés démocratiques et développées sans un changement des politiques internationales des puissances occidentales.

Après le discours du président Mitterrand à La Baule en 1990 ; après la déclaration finale du Sommet de la Francophonie de novembre 1991, le processus de démocratisation en cours interpelle les États occidentaux de la Francophonie et du Com-

monwealth. La position ambiguë de la France durant le putsch des militaires au Togo et le silence quasi absolu du Canada — même si le Togo est si loin, il fait partie de la francophonie — font problème.

Oui, les peuples africains doivent compter sur eux-mêmes. Mais à condition que les puissances étrangères adoptent une position claire en faveur des forces sociales du progrès, lorsque les armées nationales — que ces puissances assistent techniquement — tentent de freiner par les armées la marche vers la démocratie.

Oui, les peuples africains doivent compter sur eux-mêmes. Mais à condition que le Canada, la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Belgique et les autres, continuent d'appuyer le processus de démocratisation dans les États africains.

Il y va du sort de toute une génération d'intellectuels, de travailleurs, de syndicalistes, d'universitaires démocrates. Il y va de la survie et du triomphe de la démocratie en Afrique noire, berceau de l'humanité.

**L'équipe du DEVOIR** LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morner, Laurent Soumis, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque (Le Plaisir des livres), Nathalie Petrowski, Odile Tremblay ; à l'information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte ; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements) ; aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Allaire (secrétaire à la rédaction), Isabelle Barril (secrétaire à la direction) LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa) LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline

Bourgeois, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie Thabet (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquillistes), Johanne Brunet (secrétaires), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Fortin, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaires à l'administration) LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbel (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Gouliombe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Salfesse LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebecor Inc. 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canada est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boulevard Lebeau, St-Laurent. Entree de publication : Enregistrement no 0958. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 544-3361. Abonnements (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS 003789) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.